



Syrie Résolution sur les hôpitaux *Page B 6*



États-Unis La voie de l'investiture grande ouverte pour Donald Trump *Page A 10*

La réforme de l'affichage en français accueillie comme un pas dans la bonne direction *Page A 6*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 98

LE DEVOIR, LE MERCREDI 4 MAI 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

FORT McMURRAY ASSIÉGÉE PAR UN INCENDIE DE FORÊT



LA PRESSE CANADIENNE/CAOS91.1

Plusieurs foyers d'incendie étaient allumés sur tout le territoire de Fort McMurray, une ville du nord de l'Alberta au cœur de la production de sables bitumineux.

Le brasier pousse les résidants sur la route

PHILIPPE ORFALI

Les résidants de la ville albertaine de Fort McMurray se préparaient au pire, mardi soir. Près de 80 000 d'entre eux ayant été forcés d'évacuer d'urgence leur domicile, laissant toutes leurs possessions derrière eux, en raison de gigantesques incendies de forêt que les

autorités ne parvenaient plus à contrôler et ayant tout détruit sur leur passage.

Alors que *Le Devoir* s'entretenait avec lui mardi soir, Eddie Godin, né à Montréal, était sur le point d'abandonner sa résidence, quelques minutes après avoir reçu l'ordre d'évacuation. Du parterre de sa maison, le retraité voyait d'énormes colonnes de fumée qui s'éle-

vaient vers le ciel tantôt noir, tantôt orangé. Les feux de forêt devraient atteindre sa maison d'ici le milieu de l'avant-midi mercredi, poussés par de puissants vents, a-t-il estimé au téléphone. « On se prépare comme on peut, on ramasse nos papiers officiels, des vêtements essentiels. On

VOIR PAGE A 10 : INCENDIE

La course est lancée au PQ

Véronique Hivon se rangera-t-elle derrière Alexandre Cloutier ?

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

MARCO FORTIER

Moins de 24 heures après le départ abrupt de Pierre Karl Péladeau, la course à la chefferie du Parti québécois (PQ) s'est mise en branle. La garde rapprochée d'Alexandre Cloutier — considéré comme l'un des favoris — croise les doigts pour que Véronique Hivon s'y rallie une nouvelle fois, mais la députée de Joliette songe à se porter candidate.

La décision de Véronique Hivon de plonger ou non dans la course pèse lourd dans la balance. La présence d'un tandem Cloutier-Hivon pourrait dissuader les autres candidats présents — Martine Ouellet, Nicolas Marceau, Jean-Martin Aussant — de tenter leur chance, suggère-t-on. « Il n'y aurait pas de course coûteuse. Il y aurait un couronnement. Les [péquistes] pourraient rapidement concentrer leurs attaques sur le gouvernement libéral », indique un membre influent du parti.

En parallèle, le chef de la jeune formation Option nationale (ON), fondée par Jean-Martin Aussant, verrait d'un bon œil le retour d'Aussant au PQ. Sol Zanetti ouvre la porte à une fusion d'ON et du PQ advenant un retour de l'ancien député, considéré comme l'un des meilleurs atouts du mouvement indépendantiste. « À Option nationale, on ne le verrait pas du tout comme une trahison si Aussant allait présenter au Parti québécois les idées qu'il a défendues au sein d'ON », affirme-t-il.

Jean-Martin Aussant représenterait un

VOIR PAGE A 10 : PQ

Lire aussi : Nos textes sur les suites de la démission de Pierre Karl Péladeau. *Page A 3*

AUJOURD'HUI



Culture Une exposition retrace l'histoire des douloureuses migrations indiennes à travers des objets transportés par les exilés. *Page B 9*

Médias L'État doit-il soutenir les médias d'information? Quatre patrons de presse québécois se prononcent. *Page B 10*



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

CINÉMA

Le clan Karmitz s'amène avec la manière MK2

ODILE TREMBLAY

Marin Karmitz, légendaire producteur parisien, fondateur de la maison MK2, n'avait pas mis les pieds à Montréal depuis quarante ans. Son fils Nathanaël, qui a repris les rênes de l'entreprise en 2005, lui suggéra de venir sentir l'atmosphère en nos parages. Elisha Karmitz, responsable du volet événementiel de MK2, revient sur les lieux, comme son frère. Leur triumvirat, pour la première fois réuni chez nous, semble parler parfois d'une seule voix. « Je pense être arrivé à transmettre », sourit Marin Karmitz en regardant ses garçons.

Rien de tel qu'un petit repas à l'Express avec les trois Karmitz pour tâter les désirs d'expansion des dirigeants de MK2 à Montréal. Des membres de la Société de développement Angus (SDA), qui pilotent leur démarche, sont de la tablée.

« Nos projets à Montréal sont sérieux », assure Marin Karmitz. Il



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10 : MK2

Le producteur français Marin Karmitz est à Montréal avec ses fils Elisha et Nathanaël.

ACTUALITÉS

Des fraudeurs passent entre les mailles du filet

Dans son rapport déposé mardi aux Communes, le vérificateur général, Michael Ferguson, tape sur les doigts d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

FANNIE OLIVIER
à Ottawa

Les fraudeurs filent entre les doigts du gouvernement fédéral, alors que certains d'entre eux parviennent à obtenir la citoyenneté canadienne même s'ils n'y ont pas droit.

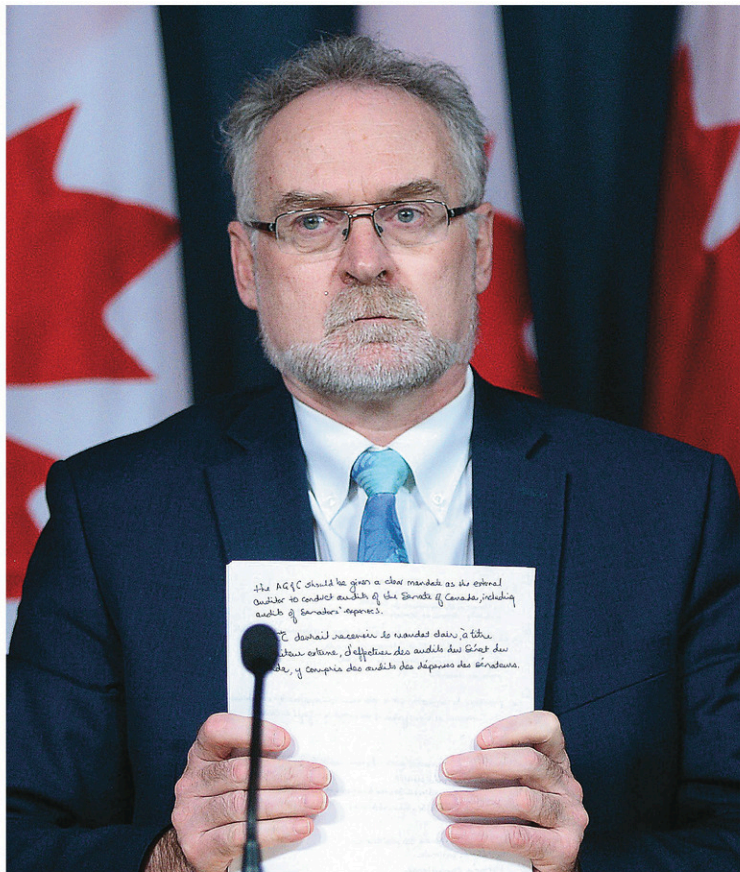
Dans son rapport déposé mardi aux Communes, le vérificateur général Michael Ferguson tape sur les doigts d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, qui n'arrive pas à détecter ou prévenir la fraude de la part de ceux qui font une demande pour devenir citoyen canadien.

Les problèmes sont multiples, signale-t-il. Non seulement Ottawa peine à détecter des méthodes de fraude, comme de fausses adresses de résidence ou des passeports falsifiés, mais il ne peut compter sur la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour le renseigner sur les crimes de certains demandeurs.

Le constat n'est pas anodin, car s'il y a fraude, c'est que des gens qui n'ont pas le droit à la citoyenneté canadienne l'obtiennent malgré tout. Et si la fraude est découverte après l'acquisition de la citoyenneté, le processus de révocation s'avère « très long et coûteux », indique le vérificateur.

Pour devenir citoyen canadien, un résident permanent doit démontrer entre autres qu'il habite bel et bien au pays depuis un certain temps et qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction pénale.

Le vérificateur s'est notamment penché sur un échantillon de 38 crimes documentés par la GRC — certains assez graves, comme voies de



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Selon le vérificateur, il est beaucoup plus complexe d'agir à l'endroit de personnes à qui la citoyenneté a été accordée alors qu'elles ont fait des demandes frauduleuses.

fait ou trafic de drogues — et qui ont été commis par des résidents permanents ou des ressortissants étrangers.

La police a transmis aux agents de la citoyenneté les informations nécessaires dans seulement deux de ces 38 cas. Le ministère a pu obtenir des informations d'autres façons pour la majorité des 36 autres cas, mais dans quatre cas de demandeurs, le ministère n'avait aucune idée des accusations criminelles qui pesaient contre eux.

Deux de ceux-là ont fini par obtenir leur citoyenneté canadienne.

« Il est manifeste que certains demandeurs ont obtenu la citoyenneté canadienne même si des interdictions pénales auraient dû les rendre inadmissibles », écrit M. Ferguson.

Contrefaçon

Des problèmes existent également en ce qui a trait à la détection des documents falsifiés. Certains peuvent par exemple modifier les tampons ou les

visas dans un passeport pour réduire le nombre de jours passés en voyage et ainsi sembler accumuler le temps nécessaire passé au Canada pour avoir le droit de devenir citoyen.

Or, les procédures à suivre par les agents pour détecter la contrefaçon ne sont ni claires ni uniformes. Résultat : « certaines personnes qui utilisent de tels documents pourraient échapper à la justice ou ne pas être inculpées », note M. Ferguson.

Les agents peinent également à détecter les fausses adresses, soit en raison d'un problème dans leur base de données, soit parce que la liste des adresses dites « problématiques » n'est pas à jour.

« Par exemple, une même adresse a été utilisée par 50 personnes pour demander la citoyenneté, mais elle n'est pas ressortie comme étant problématique », a indiqué le vérificateur. Sept de ces personnes ont obtenu la citoyenneté canadienne.

Enfin, le manque de communication entre l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté fait en sorte que d'autres demandes frauduleuses passent entre les mailles du filet.

Le vérificateur général recommande par ailleurs à Ottawa d'analyser en profondeur les risques de fraude et les tendances afin d'en faire la lutte de façon plus efficace.

Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, John McCallum, accepte toutes les recommandations de M. Ferguson.

« C'est moins de 1 % qui ont de tels problèmes, mais pour nous, [même] si c'est juste un

petit nombre de personnes frauduleuses qui reçoivent la citoyenneté, c'est trop », a-t-il soutenu en point de presse.

Des enquêtes ont par ailleurs été lancées « et c'est possible qu'une ou plusieurs de ces enquêtes mènent à une révocation de citoyenneté », a signalé M. McCallum.

Agir prestement

En 2014, pas moins de 260 000 personnes ont obtenu la citoyenneté canadienne. M. Ferguson n'est pas en mesure d'estimer combien de ces nouveaux citoyens ont déposé des demandes frauduleuses. Il croit toutefois qu'il ne devrait pas être trop difficile pour Ottawa de mettre la main au collet des tricheurs, puisque les fraudeurs qu'il a décelés n'étaient pas spécialement sophistiqués.

Les partis d'opposition croient que le gouvernement libéral devrait se presser d'agir. « Ça affecte notre capacité d'être ouvert et accueillant quand les règles ne sont pas respectées, même par un petit nombre », a fait valoir le chef néodémocrate Thomas Mulcair.

Le chef intérimaire du Bloc québécois, Rhéal Fortin, s'inquiète pour sa part que la sécurité au pays soit compromise par les lacunes du système. « Il y a des gens qui ont des dossiers criminels et le ministère n'est même pas au courant », a-t-il dit.

Environ 700 cas de révocation de citoyenneté étaient en cours au ministère en date de janvier 2016.

La Presse canadienne

Lire aussi : Gérer à l'aveuglette. L'éditorial de Manon Cornélius. Page A 8

Hausse des coûts de la marijuana thérapeutique pour les vétérans

Ottawa — Les coûts liés au remboursement de la marijuana destinée à des fins médicales pour les vétérans sont en train d'exploser et Ottawa devrait mettre un couvercle sur la marmite au plus vite.

Le vérificateur général du Canada, Michael Ferguson, tire la sonnette d'alarme devant la hausse de l'utilisation de la marijuana chez les anciens combattants et le montant astronomique de la facture reflée aux contribuables. Il presse Anciens Combattants Canada de fixer une limite pour le remboursement au plus vite.

Le gouvernement fédéral rembourse aux vétérans le prix de certains médicaments, un programme qui coûte bon an mal un environ 80 millions de dollars pour 51 000 vétérans. Mais si rien n'est fait, près du tiers du coût des médicaments couverts ira au remboursement de la marijuana l'an prochain.

En effet, on s'attend à ce qu'en 2016-2017, les dépenses pour le remboursement de la marijuana s'élèvent à pas moins de 25 millions, alors qu'il n'était que de 400 000 \$ il y a trois ans. Deux facteurs expliquent cette croissance fulgurante des coûts : le prix du gramme de pot, auparavant fixé à 5 \$ par Santé Canada et qui oscille désormais entre 6 et 14 \$, et la popularité de la substance.

Certains vétérans peuvent avoir droit jusqu'à 10 grammes de pot par jour.

Vers une première politique de services en français en Alberta

PHILIPPE ORFALI

C'est du jamais vu ou presque dans l'histoire de l'Alberta : un gouvernement qui se dit non seulement à l'écoute des francophones de la province, mais qui, de surcroît, promet de passer de la parole aux actes pour assurer le respect de leurs droits.

Près d'un an après l'élection inattendue de la néodémocrate Rachel Notley à la tête de la province pétrolière, les Franco-Albertains se remettent peu à peu de leur surprise. Après des années à tenter en vain d'attirer l'attention des progressistes-conservateurs, ils ont eu droit à un premier tête à tête en privé avec la première ministre, il y a un mois.

La nomination en début d'année du Canadien d'origine nicaraguayenne Ricardo Miranda à titre de ministre de la Culture et du Tourisme et de responsable des Affaires francophones a permis de clarifier les intentions du gouvernement quant aux services offerts aux quelque 82 000 Franco-Albertains.

« Contrairement aux gouvernements conservateurs, nous avons [la volonté] de créer une première politique pour la communauté francophone », a confié M. Miranda au *Devoir*, de passage à Montréal. Cette politique, que le gouvernement souhaite faire adopter d'ici le 150^e du pays, en 2017, devrait préciser dans quels domaines le gouvernement offrira des services en français. Outre l'éducation — l'Alberta, comme toutes les provinces à majorité anglophone, doit offrir des programmes d'éducation de langue française destinés aux francophones, en plus de programmes d'immersion destinés aux anglophones —, des programmes d'accès à la justice ou des garderies destinées aux enfants franco-albertains pourraient être envisagés, se-



JASON FRANSON LA PRESSE CANADIENNE
Ricardo Miranda a été nommé ministre de la Culture et du Tourisme et responsable des affaires francophones de l'Alberta, en début d'année.

lon M. Miranda. Les consultations entourant cette nouvelle politique gouvernementale sur les services en français doivent débiter au cours des prochaines semaines.

« En ce moment, la loi albertaine ne me donne même pas le droit de signer un document officiel en français. C'est complètement bizarre. Le [contexte économique] ne nous permet pas de créer de grands programmes, mais cette politique sera une première étape. On veut aussi établir de meilleures relations avec le gouvernement du Québec, pour améliorer les occasions culturelles et linguistiques », explique ce fils de réfugiés, ex-agent de bord d'Air Canada éduqué dans l'un des très nombreux programmes d'immersion française de la province.

Pour Jean Johnson, le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), cet engagement tombe à point nommé, la province ayant accueilli des milliers de Québécois et d'autres francophones du pays au cours de la dernière décennie en raison du boom pétrolier, sans compter l'arrivée d'un nombre sans cesse croissant d'immigrants originaires de l'Afrique francophone.

« Avec les prédécesseurs de M. Miranda, c'était toujours des paroles, des petites paroles. Et il n'y avait aucune action. On sent clairement l'intention d'agir, maintenant. C'est déjà en train de se faire, puisque différentes directives commencent à être changées », observe-t-il.

Il est vrai que l'ACFA aurait préféré une Loi sur les services en français plutôt qu'une politique qui pourra plus facilement être modifiée par les successeurs de M^{me} Notley. Mais celle-ci constituera déjà un pas de géant, selon M. Johnson. « On part de loin. À vrai dire, on n'a carrément rien, à l'exception des écoles, et ça, c'est parce que c'est une obligation imposée par la Constitution. »

Le Devoir

RDV RELÈVE inc.
FONDS de solidarité FTQ

dissoudre son organisation

léguer à la prochaine génération

Votre futur se prépare maintenant.

Faites votre diagnostic à **ReussirSonTransfert.ca** pour planifier l'avenir de votre entreprise.

PARTENAIRES FONDATEURS

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

FONDS de solidarité FTQ

EN PARTENARIAT AVEC :

Québec

PRÉSENTÉ PAR :

Raymond Chabot Grant Thornton

DÉMISSION DE PÉLADEAU

CHEFFERIE

Le Bloc compte sur la course du PQ pour dynamiser la sienne

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les bloquistes, qui se préparent à se choisir eux aussi un nouveau chef, ne craignent pas que la course à la direction du Parti québécois leur fasse ombrage. Au contraire, le Bloc québécois estime que la campagne du parti grand frère servira de mise en bouche à sa propre course à la chefferie.

Ni les bloquistes ni les péquistes n'ont encore fixé les dates des courses à la direction de leur formation, mais selon l'avis de plusieurs, le Parti québécois risque de se choisir un chef le premier. Notamment parce que l'élection provinciale arrivera avant la fédérale, à l'automne 2018 pour la première, comparativement à l'automne 2019 pour la seconde.

L'ancien chef bloquiste Gilles Duceppe — qui croit que les péquistes devraient se choisir un nouveau chef d'ici les Fêtes — n'anticipe pas d'inconvénients à la tenue de deux courses chez les indépendantistes. « Si la campagne va bien au PQ, ça peut au contraire donner de l'enthousiasme à la course suivante au Bloc », a fait valoir M. Duceppe en entretien avec *Le Devoir* mardi.

Son successeur, Rhéal Fortin, partage son analyse. « Les indépendantistes souverainistes du Québec risquent de s'impliquer au PQ comme au Bloc québécois. C'est clair, on va vers la même clientèle, il ne faut pas se le cacher », a consenti le chef intérimaire. Mais deux campagnes à la direction, menées en tandem, peuvent aussi créer cette « synergie » des forces souverainistes que proposait justement Pierre Karl Péladeau il y a dix jours.

Du sang neuf

Qui plus est, cette mobilisation indépendantiste pourrait créer une conjoncture favorable au Bloc québécois, selon le député Xavier Baralou-Duval, qui songe à briguer la chefferie de son parti. « Les courses peuvent aussi amener une dynamique ou des débats, qui peuvent amener de nouveaux militants qui s'impliquent, de nouveaux candidats qui se révèlent au public. » Un espoir partagé par son collègue et ancien chef Mario Beaulieu, qui a constaté lors de sa propre campagne que les courses à la chefferie permettent de « découpler le nombre de membres ». « Il y a souvent beaucoup de nouveau monde qui s'implique, qui embarque. [...] Plus il y a de l'action, plus il y a de membres, plus il y a de l'argent qui rentre », a résumé M. Beaulieu.

Ce n'est pas la première fois, depuis la création du Bloc québécois, que les deux formations souverainistes tiendront une course à la chefferie à quelques mois d'intervalle.

À la suite du référendum de 1995, Lucien Bouchard a quitté la formation qu'il avait aidé à fonder à Ottawa pour succéder à Jacques Parizeau — sans opposition — à la tête du PQ et du gouvernement du Québec. Le Bloc a tenu une course à sa succession, mais au PQ, aucune campagne n'a été nécessaire. Gilles Duceppe a ensuite dirigé les bloquistes pendant 14 ans, après une courte chefferie de Michel Gauthier, jusqu'à 2011, quand Pauline Marois menait le PQ.

Mais les deux partis se sont retrouvés sans chef permanent pendant quelques mois, entre avril et juin 2014, à la suite du départ de M^{me} Marois et avant l'élection de Mario Beaulieu. La course péquiste a débuté en octobre 2014, soit quatre mois après la fin de la course bloquiste.

Casse-tête de chefferies

Les bloquistes ont prévu se choisir un chef en 2017. « On est moins pressés que le PQ », observe le doyen bloquiste Louis Plamondon. Le Bloc pourrait donc s'adapter à la course péquiste. Pour l'instant, il est cependant trop tôt pour prédire les dates des deux courses, observe-t-on à l'unisson au Bloc québécois.

Or, s'ajoutent à ce calendrier politique les courses au Parti conservateur — au printemps 2017 — et au Nouveau Parti démocratique — à une date encore indéterminée. Le Québec tiendra en outre des élections municipales à l'automne 2017, et des élections provinciales à l'automne 2018. Suivra le scrutin fédéral à l'automne 2019.

« Il commence à y avoir du trafic », note M. Plamondon. Mais lui aussi est d'avis qu'une course au PQ, suivie d'une lune de miel pour un nouveau chef, peut « dynamiser » les forces sur le terrain. Seul inconvénient, deux courses entraînent deux dépenses supplémentaires. Il faudra courtiser davantage les mêmes militants. Mais cela ne compromet pas pour autant les courses à la chefferie ou les élections subséquentes, insiste M. Plamondon. Il suffira de soutenir une « contribution spéciale » aux souverainistes. Et le Bloc québécois pourrait récolter sa part des fonds, car Québec limite les dons à 100 \$ et n'offre pas le même crédit d'impôt de 75 % que le fédéral. Le Bloc, contrairement au PQ, ne traîne pas de dette électorale.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les enfants de Pierre Karl Péladeau sont montés sur scène lors d'un événement organisé lors de la dernière course à la chefferie du PQ.

Comment concilier travail, famille et patrie ?

L'ancienne députée Elsie Lefebvre estime que le système avantage les plus fortunés

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Est-il plus difficile désormais de concilier la vie politique avec le travail de parlementaire ? Pour l'ancienne députée Elsie Lefebvre, aujourd'hui conseillère municipale, « la société a évolué », mais « le Parlement fonctionne encore comme dans les années 1950 ».

« C'est en partie vrai seulement », rétorque Pauline Marois, jointe à l'étranger. L'ex-première ministre estime que beaucoup a été fait pour rendre la vie plus simple aux députés. « Il y a plus de semaines de relâche, moins de comités qui se terminent aux petites heures du matin. Mais il faut savoir qu'il a toujours une part d'imprévisible en politique et qu'il y en aura toujours. » Et même quand il n'y a rien, « comment expliquer à quelqu'un qu'on n'ira pas à son activité parce qu'on s'occupe des enfants ? C'est en général très mal reçu. On peut bien prendre un soir l'engagement de récupérer les enfants, mais il arrive beaucoup d'imprévus en politique. Le conjoint doit le comprendre ».

Elsie Lefebvre observe que les femmes de 18 à 40 ans sont absentes des lieux décisionnels. « C'est parce que la conciliation n'est pas tellement possible. Il n'y a pas de ministre de moins de 40 ans à Québec. À Ottawa, on pense à Mélanie Joly comme exception. Je pense que c'est parce que la conciliation entre la famille et le travail de député n'est pas adaptée. Le modèle ancien, les gens ne souhaitent pas forcément le reproduire. Beaucoup d'hommes font ce choix aussi maintenant. »

Qu'en pense François Legault, lui qui a connu à la fois la vie trépidante de l'homme d'affaires et de chef de parti ? « Ce ne sera pas possible pour M. Legault de vous répondre, puisqu'il a justement pris quelques jours de repos avec sa famille à l'occasion de la relâche parlementaire », explique son attachée de presse.

En 2005, François Legault était pressenti comme successeur à Bernard Landry. Il ne le fit pas pour être à même de consacrer plus de temps à sa famille.

« Comment expliquer à quelqu'un qu'on n'ira pas à son activité parce qu'on s'occupe des enfants ? C'est en général très mal reçu. »

Pauline Marois, ex-première ministre du Québec

Au micro de Paul Arcand, en janvier, Isabelle Brais, sa conjointe, rappelait que son couple partage une passion dévorante pour la politique. Elle affirmait néanmoins que la place d'une femme en politique, même aux côtés de son mari, reste bien difficile. « Je pense qu'il est encore difficile pour une femme de trouver sa place en politique. » Et elle précisait qu'« à partir du moment où les femmes ont la responsabilité de leurs enfants, et excusez-moi, mais ce sont encore les femmes qui ont cette responsabilité, alors c'est difficile... À moins d'avoir une assistante. »

Pour fortunés seulement

Voilà justement une partie du problème, plaide Elsie Lefebvre : les hautes fonctions ne sont plus dès lors accessibles qu'à des familles fortunées capables de financer leur vie politique en se payant de l'aide à la maison. Elle cite les cas de Pauline Marois, Justin Trudeau et Philippe Couillard. « Est-ce que de telles carrières politiques peuvent tenir sans une intendance qui pallie l'absence des parents ? Ce sont des gens qui viennent de familles aisées. Ils ont des standards familiaux hors de la moyenne. » L'exemple de Pierre Karl Péladeau « est grandiose », dit-elle. « Mais beaucoup d'élus ont vécu les mêmes dilemmes, à une échelle plus terre à terre. Ce n'est pas avec un salaire de député que

tu peux faire cette vie-là. »

Au 24 Sussex, la résidence du premier ministre du Canada, le rôle des gouvernantes est majeur. Les enfants du couple Justin Trudeau-Sophie Grégoire comptent sur au moins trois personnes pour veiller directement sur eux, sans compter le personnel de soutien, étant entendu que le premier ministre ne fait pas le ménage ou le lavage.

Pauline Marois estime que lorsqu'on devient ministre, les revenus plus importants permettent une meilleure organisation. De ses enfants, elle dit : « Mon mari s'en est occupé beaucoup plus que moi, même s'il avait lui aussi une vie très active. Il allait aux rendez-vous chez le médecin, pour les bulletins, tout ça. Et j'ai beaucoup été aidée, c'est vrai, notamment par mon entourage. On me réservait des plages de temps à l'agenda pour la famille. »

Ce qui compte d'abord est l'entente entre les conjoints, insiste-t-elle. « Il est vrai que ça prend des moyens supplémentaires. Tout à fait. On ne peut pas dire que Julie et Pierre Karl n'en avaient pas. Mais ça ne remplace pas pour autant les compromis nécessaires dans le couple. Je ne voudrais pas décourager personne, les femmes surtout, d'aller en politique. J'ai tout fait dans ma carrière pour les encourager. »

Est-ce suffisant pour permettre à tous d'accéder aux hautes sphères du pouvoir ? Pour Elsie Lefebvre, « quand on est jeune député et sans enfant, ça va ». « J'ai été élue à 25 ans. J'avais juste des idéaux à porter. Ensuite, avec des enfants, je me suis heurtée à l'idée de retourner sur la scène nationale. Ce n'était même pas envisageable. La vie de député, lorsqu'on n'habite pas à Québec avec les enfants, ce n'est pas possible. » Elle plaide pour revoir le mode de fonctionnement du monde politique. « Sinon, on va se retrouver avec des élus qui sont désincarnés de la réalité, qui vivent loin de ce que tout le monde vit. »

Le Devoir

Lire aussi : L'ultimatum. Une chronique de Francine Pelletier. Page A 9

À moins d'un couronnement, le PQ n'aura pas de nouveau chef pour le début de la session d'automne

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

À moins d'un couronnement, le président du Parti québécois, Raymond Archambault, écarte la possibilité que le successeur de Pierre Karl Péladeau soit choisi à temps pour l'ouverture de la session parlementaire d'automne, le 15 septembre prochain.

« C'est trop tôt, ce scénario-là », a indiqué, mardi, au *Devoir*, Raymond Archambault. Il faut quand même se donner du temps pour préparer un nouveau texte de règles de la course, un nouveau calendrier. »

Le président du PQ croit toutefois que la course à la direction du parti sera plus courte que la dernière. Il s'était écoulé onze mois entre la démission de Pauline Marois en avril 2014 et l'élection de Pierre Karl Péladeau comme chef du parti en mai 2015, alors que la course, qui fut officiellement lancée en octobre, a duré sept mois. « Nous ne sommes plus dans le même contexte. Les gens disaient : "Ne nous précipitons pas, prenons notre temps, les élections sont dans quatre ans." », a relaté Ray-



CLÉMENT ALLARD PC

Le président du PQ, Raymond Archambault

mond Archambault.

La dernière course à la direction du PQ avait coûté 400 000 \$ au parti. Une course moins longue sera nécessairement moins coûteuse, a-t-il souligné.

Vendredi soir, l'exécutif du PQ se réunira pour entériner le choix du chef intérimaire du parti et pour discuter des modalités et des échéanciers de la course. Une proposition sera soumise pour approbation en juin à la Conférence nationale des présidents et présidents (CNPP), convoquée tout spécialement, à indiquer le président péquiste. Les militants péquistes pourraient élire leur nouveau chef au cours de l'automne.

La nouvelle mouture de la « proposition principale », qui devait être dévoilée cet automne en vue du congrès au printemps 2017, devra attendre. Le congrès lui-même pourrait être reporté à l'automne suivant.

C'est au terme de la période de mise en candidature et si un seul candidat se manifestait qu'un couronnement pourrait être déclaré. Lors de la dernière course à la direction, les candidats ont eu quatre mois pour présenter leur bulletin de candidature. En 2005, la course à la chefferie pour remplacer Bernard Landry s'était étendue sur cinq mois, dont trois mois pour la période de mise en candidature.

Le Devoir

ACTUALITÉS

FRAIS ACCESSOIRES

Le recours contre le fédéral, « l'arme ultime »

L'avocat des patients, Jean-Pierre Ménard, se dit prêt à aller jusqu'en Cour suprême pour faire respecter la Loi canadienne sur la santé

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

L'avocat des patients, Jean-Pierre Ménard, a dégainé « l'arme ultime » contre les frais accessoires abusifs en déposant une poursuite judiciaire contre le gouvernement fédéral. « Nous sommes prêts à aller jusqu'en Cour suprême » pour qu'Ottawa oblige Québec à respecter la Loi canadienne sur la santé, a assuré l'avocat en conférence de presse mardi.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gaétan Barrette, a immédiatement qualifié la démarche de « coup d'épée dans l'eau ».

Restant vague sur les actions qu'elle pourrait mener, la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, a réitéré son intention de « préserver » la Loi canadienne sur la santé.

Si cette bataille juridique est perdue, « la Loi canadienne sur la santé n'aura plus de sens. Nous assisterons à la fin du système de santé universel », a de son côté affirmé M^e Ménard, confiant en l'argumentaire qu'il présentera à la Cour.

La requête présentée au nom du Réseau FADOQ obtient l'appui d'une vingtaine d'organisations et individus. La demande en *mandamus* vise à obliger le fédéral à faire respecter sa loi, qui stipule que si des soins de santé assurés font l'objet de surfacturation, les transferts en santé vers les provinces sont déduits à la hauteur des sommes facturées aux patients.

« Toutes les démarches ont été épuisées. La loi canadienne interdit de façon absolue la surfacturation », a expliqué M^e Ménard. Pour lui, Québec a fait le « choix délibéré » de contrevenir à la loi canadienne. D'abord en fermant les yeux pendant des années sur les frais payés par les patients, et ensuite en normalisant ses frais par le biais du projet de loi 20, adopté à l'automne.

« Maintenant, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, expose le Québec à des coupes du

« Toutes les démarches ont été épuisées. La loi canadienne interdit de façon absolue la surfacturation [...] Maintenant, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, expose le Québec à des coupes du fédéral, coupes dont les patients vont faire les frais au profit d'un petit groupe de médecins qui ponctionne le système. »

M^e Jean-Pierre Ménard

fédéral, coupes dont les patients vont faire les frais au profit d'un petit groupe de médecins qui ponctionne le système », dénonce M^e Ménard.

Des patients lésés

La demande est aussi déposée au nom de deux patients. Liette Halaca Meunier, 64 ans, est soignée pour une rétinopathie par un ophtalmologiste. Chaque fois, des frais de 30\$ lui sont facturés pour des gouttes qui valent quelques dollars.

Marc Ferland, 79 ans, doit voir son ophtalmologiste deux fois par mois depuis une opération pour des cataractes. Des frais de 40\$ lui sont imposés chaque fois. Après s'être plaint auprès du Collège des médecins du Québec, l'homme a même dû changer de médecin traitant, même si l'ordre professionnel a reconnu que les frais étaient « disproportionnés ».

Les frais accessoires sont aussi fréquents dans les cabinets des dermatologues ou pour des examens diagnostics en cabinet comme la coloscopie.

Pourquoi faire appel au fédéral? « C'est le rapport de force le plus important », plaide M^e Ménard. Et le plus rapide. Il espère que la démarche aboutisse en 9 à 12 mois. Ou que les politiciens « mesurent ce qui se passe » entre-temps et agissent.

Québec et Ottawa réagissent

La ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, a indiqué qu'elle prendrait le temps d'examiner la requête de 90 pages avec le procureur général du Canada. « Le fait d'assurer que les Canadiens ont accès aux services de soins de santé médicalement nécessaires en fonction du besoin et non de la capacité de payer est une caractéristique centrale de notre système de soins de santé », a-t-elle commenté. Elle n'a pas voulu préciser devant les journalistes si oui ou non son gouvernement serait prêt à retenir des sommes dues au Québec dans le cadre des transferts en santé.

Qualifiant la démarche de « coup d'épée dans l'eau » par la voix de son attachée de presse

Julie White, le ministre Gaétan Barrette a rappelé mardi qu'il comptait négocier avec les fédérations médicales pour inclure les frais accessoires à leur rémunération pour les épargner aux patients.

« L'article 32 du projet de loi 20 interdit les frais accessoires », répond Julie White. Cette loi permet cependant au ministre d'autoriser des frais accessoires. Ce « pouvoir réglementaire » ne sera pas exercé, dit l'attachée de presse.

Cette réponse n'a pas satisfait Jean-Pierre Ménard. Il qualifie le changement de ton soudain du ministre dans ce dossier, lundi, de réaction directe à la démarche judiciaire entreprise.

« Rien n'a changé depuis [lundi] pour les patients, a soutenu le directeur général du Réseau FADOQ, Danis Prud'homme. Monsieur le Ministre, c'en est assez de jouer avec nos vies. »

À Québec, les partis d'opposition ont tous pressé Gaétan Barrette d'agir.

Si Québec devait négocier cet enjeu avec les fédérations médicales, cela ne doit pas se traduire par une autre hausse de leur rémunération, a averti le Parti québécois.

De plus, d'ici à ce que Québec s'entende avec les fédérations médicales, pour libérer les patients, Québec devrait rembourser aux médecins uniquement le prix coûtant de certaines fournitures médicales, a avancé le député caquiste François Paradis.

« Peu importe les prétentions du ministre, les frais accessoires facturés aux patients sont illégaux, a fait valoir le député solidaire Amir Khadir par voie de communiqué. La loi 20 qui a autorisé la facturation de frais pour des soins de santé assurés contrevient à l'esprit de la loi canadienne et ne résistera pas longtemps à l'analyse d'une cour fédérale. »

Le Devoir

Pénurie d'un antibiotique contre la syphilis

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Une pénurie d'antibiotiques contre la syphilis force l'Agence de la santé publique du Canada à diffuser un avis pour que les stocks soient utilisés à bon escient. La pénurie pourrait s'étirer jusqu'en juillet, estime l'agence fédérale.

Dans un avis publié la semaine dernière, l'agence précise les cas pour lesquels l'antibiotique Bicillin devrait être administré. C'est une forme de pénicilline commercialisée par la pharmacie Pfizer. La pénurie découle d'un « problème de fabrication », indique l'avis.

L'agence recommande « la conservation du stock disponible » de l'antibiotique et « l'utilisation de traitements alternatifs dans la mesure du possible ». Elle détaille les différentes situations où d'autres traitements peuvent être administrés.

À Montréal, le D^r Réjean Thomas doit déjà composer avec l'épuisement des stocks de cet antibiotique depuis deux semaines. Il déplore la situation. Le Bicillin pouvait être administré par injection dès le diagnostic. « Le traitement alternatif de deux semaines est plus préoccupant, car il laisse une fenêtre de transmission plus grande », indique-t-il.

À la clinique l'Actuel où il pratique, on traite un cas de syphilis chaque jour, en plus des nombreux autres cas d'infections transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS).

« Toutes les ITSS sont en augmentation, rappelle le D^r Thomas. Nous avons déjà de la difficulté à contenir la propagation de la syphilis avec le traitement de pénicilline. La pénurie ne risque pas d'améliorer notre bilan. »

« L'épidémie de syphilis infectieuse, initialement concentrée dans la région de Montréal, touche maintenant la plupart des régions du Québec », indique le plus récent rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les ITSS. En forte hausse depuis le tournant des années 2000, l'infection semble se stabiliser depuis 2012, indique le rapport publié en février. Il y a eu 586 cas en 2014. La maladie était pourtant presque disparue, avec trois cas déclarés seulement en 1998. La presque totalité des cas, soit 94 %, concerne des hommes. L'infection est plus fréquente chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, mais des cas chez des femmes et des hommes hétérosexuels ont aussi été rapportés.

Le Devoir

« Toutes les ITSS sont en augmentation. Nous avons déjà de la difficulté à contenir la propagation de la syphilis avec le traitement de pénicilline. La pénurie ne risque pas d'améliorer notre bilan. »

D^r Réjean Thomas, de la clinique l'Actuel

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les policiers du groupe d'intervention ont procédé à l'arrestation de 17 manifestants, mardi au centre-ville de Montréal.

IMMIGRATION

Occupation d'un édifice gouvernemental : une vingtaine d'arrestations à Montréal

Dix-sept manifestants qui occupaient les bureaux de Citoyenneté et Immigration Canada à Montréal mardi matin ont été arrêtés et devraient faire face à la justice.

Les militants de l'organisme Solidarité sans frontières s'étaient introduits dans l'édifice gouvernemental situé sur la rue Saint-Antoine près de la rue Peel, au centre-ville de Montréal, aux alentours de 9 h.

Un manifeste qui a été rendu public indique qu'ils souhaitaient ainsi dénoncer les politiques canadiennes d'immigration et exiger la fin des expulsions.

Un porte-parole de la police de Montréal, Manuel Couture, indique que les policiers ont été appelés vers les lieux peu après 9 h.

Vers 11 h, un avis d'expulsion a été lu aux personnes qui occupaient les locaux gouvernementaux. Selon la police de Montréal, la plupart des manifestants ont alors accepté de

quitter les bureaux.

Un groupe de 17 manifestants est toutefois resté sur place. Les policiers du groupe d'intervention ont alors procédé à leur arrestation. L'agent Couture a précisé que des accusations de méfait et de voies de fait seront probablement déposées contre eux.

Selon des photos qui circulaient sur les réseaux sociaux, les manifestants auraient déroulé des banderoles, joué de la musique et posé des affiches sur les fenêtres de l'édifice pendant l'occupation.

Alors que plusieurs de leurs camarades étaient entrés dans les bureaux, quelques manifestants sont demeurés à l'extérieur de l'édifice pour scander des slogans exigeant la régularisation du statut des sans-papiers.

L'un d'entre eux a été arrêté et devrait être accusé de méfait sur une voiture de police.

En fin d'après-midi mardi, 17 des 18 per-

sonnes appréhendées avaient été libérées sous promesse de comparaître.

Plusieurs organismes, dont la Fédération des femmes du Québec, le Centre des femmes sud-asiatiques de Montréal et le Comité pour les droits humains en Amérique latine, ont appuyé ce geste d'éclat.

Selon les manifestants, l'édifice de la rue Saint-Antoine est « un lieu synonyme d'angoisse, de peur et d'anxiété quotidienne pour des centaines de personnes migrantes vivant à Montréal ».

« Les membres de Solidarité sans frontières demandent la mise en place d'un processus de régularisation pour toutes les personnes non documentées vivant au Canada, et ce, de manière immédiate, inclusive et continue », peut-on lire dans le communiqué diffusé par l'organisme.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Aide à mourir: un délai inutile

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le projet de loi d'Ottawa sur l'aide médicale à mourir fait l'objet d'une autre série de critiques. Cette fois, c'est le délai de réflexion devant s'écouler entre la demande du patient et l'acte médical fatidique qui dérange.

Le projet de loi C-14 impose aux médecins de «s'assurer qu'au moins 15 jours francs se sont écoulés» depuis la demande du patient avant de passer aux actes. Le projet de loi prévoit certes une «période plus courte [...] indiquée dans les circonstances» si les médecins «jugent que la mort de la personne ou la perte de sa capacité à fournir un consentement éclairé est imminente», mais il semble que ce soit l'existence même d'un délai qui pose problème.

«C'est un problème, cette notion de 15 jours», lance Georges L'Espérance, président de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité. «Pourquoi pas 13, pourquoi pas 18? [...] Dans la grande majorité sinon la totalité des patients qui ont une maladie qui les amène vers la fin, ça fait longtemps qu'ils ont eu le temps de réfléchir à leur problème. Ça ne se fait pas en 15 jours.»

M. L'Espérance comparaisait devant le comité parlementaire étudiant le C-14. Il a expliqué que le délai pourrait aussi rendre le patient inadmissible. Un «médecin bien intentionné» pourrait, dans l'intervalle, soulager ses douleurs avec de puissants médicaments. «Lorsqu'il vient le revoir et qu'il a de bonnes doses de narcotiques, le patient n'est peut-être plus aussi apte à donner son consentement.»

Nacia Faure, une ancienne endocrinologue et médecin en soins palliatifs, est du même avis. «Dans mon expérience de soins palliatifs, il y a une grande fluctuation. Les patients sont bien une journée, le lendemain sont en delirium, trois jours après sont à nouveau bien. [...] Ce sera sûrement à amender, car dans la vie réelle, c'est très souvent inapplicable.»

Les témoins répondaient à une question du député libéral Chris Bittle. La veille, M. Bittle avait formulé des doutes sur la

Des conservateurs suggèrent le recours à une disposition de dérogation

Ottawa — Des députés conservateurs suggèrent subtilement au gouvernement libéral d'invoquer la disposition de dérogation au lieu de légiférer dans le dossier de l'aide médicale à mourir.

L'allusion au recours à la «clause nonobstant», qui permet au Parlement de déroger à la Charte canadienne des droits et libertés, a été formulée deux fois en autant de jours depuis la reprise du débat à la Chambre des communes. Les conservateurs Harold Albrecht et Bob Zimmer, qui sont opposés à l'euthanasie volontaire et au suicide assisté, ont tous deux lancé l'idée, plaidant que les parlementaires devraient songer à emprunter cette avenue plutôt que d'adopter le projet de loi C-14.

Le premier l'a fait lundi lorsqu'il avait été invité par le député libéral Anthony Hou-

sefather à préciser certains éléments de son discours. Le second l'a évoqué mardi, reprochant du même souffle à la Cour suprême du Canada (CSC) d'imposer des lois au Parlement plutôt que de les «faire respecter».

La plupart des députés conservateurs qui ont pris la parole en Chambre ou autour de la table du Comité de la justice et des droits de la personne, qui étudie C-14, offrent des discours assez hostiles au projet de loi des libéraux, même si celui-ci est plus restrictif que la décision de la CSC.

Plusieurs d'entre eux sont considérés comme proches des mouvements pro-vie. À l'époque où il était ministre de la Justice, le conservateur Peter MacKay avait affirmé que le recours à la disposition de dérogation serait «l'équivalent juridique de la bombe nucléaire».

La Presse canadienne

constitutionnalité de ce délai de 15 jours, estimant qu'il pourrait être jugé «arbitraire» et même «cruel et inusité».

La ministre de la Santé, Jane Philpott, avait répondu qu'«il n'existe aucune autre juridiction dans le monde qui, en matière d'aide à mourir, ne s'est pas dotée d'un délai réglementaire». Mardi, la ministre a précisé qu'elle voulait dire «juridiction fédérale». En effet, la loi québécoise n'en prévoit aucun. Tout au plus est-il écrit que le patient doit avoir «réitéré» sa volonté de mourir au cours de différents entretiens «espacés par un délai raisonnable». Sur le terrain, on dit qu'il s'écoule en général quelques jours.

M^{me} Philpott a assuré mardi qu'«il n'y a aucune obligation pour le Québec de changer quoi que ce soit à sa loi. Ils voudront peut-être jeter un œil sur les distinctions qui existent par rapport à la loi fédérale proposée, mais il n'y a pas d'obligation de changer la leur. Même pour ces 15 jours.»

Pas d'accusations

Par ailleurs, les députés ont

entendu mardi le témoignage de Theo Boer, un professeur d'éthique qui a siégé neuf ans à un comité mis en place par les Pays-Bas pour vérifier que l'aide médicale à mourir est administrée dans le respect de la loi. M. Boer, au départ favorable à la loi autorisant l'aide à mourir dans son pays d'origine, s'y oppose aujourd'hui devant la recrudescence du nombre de cas. Les Pays-Bas ont légalisé l'aide médicale à mourir en 2002. À l'époque, mois de 2000 cas étaient recensés par année. Il y en a eu 5516 en 2015.

M. Boer a cependant rassuré les médecins qui craignent d'être poursuivis. Cela n'est jamais arrivé aux Pays-Bas. «Il y a eu 42 000 cas [depuis la légalisation]. Il est arrivé à 75 reprises qu'un médecin soit interpellé par le directeur des poursuites criminelles et pénales, mais dans aucun cas des accusations n'ont été déposées, a relaté M. Boer. Le médecin en général disait qu'il ne recommencerait jamais de la même façon.»

Le Devoir

Le sénateur David Tkachuk dit qu'il n'a jamais conseillé Duffy

JORDAN PRESS
à Ottawa

Un sénateur conservateur haut placé qui a été qualifié de gourou des règles du Sénat par le juge lors du procès de Mike Duffy affirme que la vision qu'ont beaucoup de gens de son rôle dans toute cette affaire relève plus de la fiction que de la réalité.

Le sénateur David Tkachuk insiste pour dire qu'il n'a jamais conseillé M. Duffy au sujet de son allocation de logement et de ses frais de déplacement, même si le juge au procès s'est fait relater le contraire.

M. Tkachuk dit qu'il n'a donné qu'un seul conseil, lors d'une rencontre pour les nouveaux sénateurs au sujet des responsabilités du caucus, tenue en janvier 2009, avant qu'il ne soit nommé à l'exécutif du comité de régie interne du Sénat, qui supervise les règles de dépenses.

M. Duffy a raconté au procès qu'il avait parlé à M. Tkachuk seul à seul après cette rencontre et lui avait demandé s'il pouvait ou non réclamer des dépenses pour sa maison d'Ottawa en tant que résidence secondaire.

Cette question a fait surface lorsque des médias ont soulevé des questions au sujet de l'admissibilité constitutionnelle de M. Duffy de pouvoir siéger comme sénateur pour l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Duffy a témoigné que M. Tkachuk lui avait dit que ces réclamations étaient essentielles pour les questions d'admissibilité et que M. Duffy devrait réclamer pour ses repas dans la capitale, même si M. Duffy a dit que personnellement, il ne considérerait pas cela comme justifié.

M. Tkachuk dit que cette rencontre n'a jamais eu lieu.

En entrevue avec La Presse canadienne, M. Tkachuk a soutenu avoir dit à M. Duffy de parler aux avocats du Sénat ou à quelqu'un du comité de régie interne s'il devait répondre à des questions le 7 janvier 2009 au sujet des règles du Sénat.

Le sénateur Tkachuk dit qu'il ne s'est pas joint au comité de régie interne avant le 10 février 2009. «C'est important que les gens sachent que je n'étais pas là en train de donner des



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le sénateur Mike Duffy est retourné sur la colline parlementaire pour la première fois lundi depuis qu'il a été acquitté de 31 accusations.

conseils au sénateur Duffy sur ce qu'il devait faire au sujet de ses allocations de logement lors d'une rencontre que je n'ai jamais eue avec lui parce que je n'étais pas membre du comité de régie interne.»

À la fin du mois dernier, le juge Charles Vaillancourt a rejeté 31 accusations criminelles de fraude, de corruption et d'abus de confiance qui avaient été déposées contre M. Duffy, toutes en lien avec ses réclamations de dépenses au Sénat.

M. Tkachuk ajoute que les faits exposés au procès criminel ont présenté son rôle de façon biaisée et qu'il parle maintenant pour donner sa version de l'histoire.

M. Duffy est retourné sur la colline du Parlement pour la première fois lundi depuis qu'il a été acquitté des 31 accusations.

Le sénateur a l'occasion, mardi, de reprendre pour la première fois son siège à la Chambre haute et de faire face à ses collègues qui ont voté pour le suspendre sans paie à la fin de 2013.

La Presse canadienne

RECENSEMENT
2016

VOTRE RECENSEMENT.
VOTRE VOISINAGE.
VOTRE AVENIR.

En remplissant votre recensement, vous aidez votre collectivité à planifier des services comme les hôpitaux, les écoles et le transport en commun.

Remplissez votre recensement en ligne aujourd'hui.

recensement.gc.ca

Canada

Statistique Canada Statistics Canada

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE DIVIDENDES

BCE

N°	Dividende		Date de référence	Payable le
	Montant			
Par action ordinaire :				
131	0,6825 \$		15 juin 2016	15 juillet 2016
Par action privilégiée de premier rang à dividende cumulatif rachetable :				
• Série R	63	0,258125 \$	2 août 2016	1 ^{er} septembre 2016
• Série S	195	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série S	196	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série S	197	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série T	39	0,2120625 \$	30 juin 2016	1 ^{er} août 2016
• Série Y	181	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série Y	182	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série Y	183	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série Z	55	0,197 \$	2 août 2016	1 ^{er} septembre 2016
• Série AA	58	0,215625 \$	2 août 2016	1 ^{er} septembre 2016
• Série AB	105	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série AB	106	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série AB	107	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série AC	54	0,22188 \$	2 août 2016	1 ^{er} septembre 2016
• Série AD	99	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série AD	100	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série AD	101	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série AE	113	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série AE	114	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série AE	115	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série AF	39	0,194375 \$	30 juin 2016	1 ^{er} août 2016
• Série AG	39	0,175 \$	30 juin 2016	1 ^{er} août 2016
• Série AH	113	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série AH	114	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série AH	115	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série AI	39	0,259375 \$	30 juin 2016	1 ^{er} août 2016
• Série AJ	58	Flottant	31 mai 2016	12 juin 2016
• Série AJ	59	Flottant	30 juin 2016	12 juillet 2016
• Série AJ	60	Flottant	29 juillet 2016	12 août 2016
• Série AK	20	0,25938 \$	31 mai 2016	30 juin 2016
• Série AM	7	0,17275 \$	31 mai 2016	30 juin 2016
• Série AN	1	0,15906 \$	31 mai 2016	30 juin 2016
• Série AO	7	0,284375 \$	31 mai 2016	30 juin 2016
• Série AQ	7	0,265625 \$	31 mai 2016	30 juin 2016

Les dividendes versés par BCE à des résidents canadiens sont des dividendes admissibles pour fins de l'impôt sur le revenu canadien.

Michel Lalonde
Premier vice-président – Chef du service juridique et Secrétaire de la société,
BCE Inc.

Appel d'offres public



Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2016-019

Éclairage du terrain de football / rugby au parc Saint-Donat.

Date d'ouverture : Jeudi le 19 mai 2016 à 14 h.

Renseignements : Monsieur Pierre Bilodeau, architecte paysagiste, au 514 872-5415.

Cautionnements :

Chaque soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers, conformément au cahier des charges, et accompagné d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances de fournir le cautionnement d'exécution des travaux égal à 50 % et de paiement des matériaux, des sous-contracts et de la main d'œuvre égal à 50 % du coût de la soumission.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 mai 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 4^e JOUR DE MAI 2016.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Arrondissement de Côte-des-Neiges

Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRÉTIÉ DIVISÉ (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 6 juin 2016 à 19 heures**, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, Montréal, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divisé relative à l'immeuble suivant :

4559-4561, avenue Coolbrook

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 16 mai 2016, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 4 mai 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
814-199-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour votre bien-être

Avis public

Société de développement commercial District central

Avis de convocation
4 mai 2016

Assemblée générale d'organisation
Assemblée du budget

Par la présente, les membres de la Société de développement commercial District central sont convoqués à l'assemblée générale d'organisation et à l'assemblée générale du budget, lesquelles se tiendront le :

Mercredi, le 18 mai 2016 à 17h au

555, rue Chabanel Ouest

- Salle du rez-de-chaussé - Montréal (Québec)

Nous vous invitons à arriver à l'avance pour l'inscription des membres. Si vous ne pouvez participer vous-même à l'assemblée, vous pouvez désigner, par procuration, une seule personne pour vous représenter. Copie du projet de règlement de régie interne est disponible pour consultation au bureau Accès-Montréal au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, Montréal (Québec) H2N 2H8

Au nom du comité provisoire des gens d'affaires du District central, je vous invite à venir nombreux à ces deux assemblées.

Enrico Perugini

Société de développement commercial District central

Assemblée générale d'organisation
18 mai 2016, 17h

Ordre du jour

1. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
2. Comité plénier pour discussion sur le projet de SDC
3. Lecture de la résolution constituant la société
4. Étude et adoption du règlement de régie interne
5. Élection du président et du secrétaire d'élection et de 2 scrutateurs
6. Élection de 6 administrateurs
7. Rémunération des administrateurs
8. Nomination d'un vérificateur
9. Levée de l'assemblée

Société de développement commercial District central
Assemblée du budget
18 mai 2016, 18h30

Ordre du jour

1. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
2. Adoption du budget 2016
3. Levée de l'assemblée

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AQETA
Association québécoise
des troubles d'apprentissage

moi. aussi
JE SUIS CAPABLE

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 16-15219

Descriptif : Installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence

Date d'ouverture : 25 mai 2016

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Youness Fauzi, agent d'approvisionnement : 514 868-5852

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 16-15159

Descriptif : Services professionnels multidisciplinaire en ingénierie pour la réfection des sites de régulation de la 25^e Avenue, de la 54^e Avenue et de St-Laurent

Date d'ouverture : 25 mai 2016

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Matthieu Crêteau, agent d'approvisionnement : 514 872-6777

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 4 mai 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 4 mai 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Ahuntsic-Cartierville

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, H2N 2H8, pour :

Catégorie : Travaux d'aménagement dans les parcs

Appel d'offres : S-AC-2016-010

Descriptif : Travaux d'aménagement des berges - Parc Raimbault

Date d'ouverture : 24 mai 2016

Dépôt de garantie : Cautionnement représentant 10 % du montant de la soumission

Renseignements :

Ysabelle Filiateault, architecte paysagiste

ysabelle.filiateault@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 mai 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau de l'arrondissement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ à Montréal, ce quatrième jour de mai deux mille seize.

Chantal Chateaubert
Secrétaire d'arrondissement

AVIS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC. ET DE LA SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE

Nous vous informons par la présente que l'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. et que l'assemblée annuelle des titulaires de contrat ayant droit de vote et de l'unique actionnaire de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se tiendra le mercredi 11 mai 2016 à 9 h, à l'immeuble de la Financière Sun Life, au 150, rue King Ouest, 2^e étage, à Toronto, en Ontario.

Les titulaires de contrat de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie qui souhaitent recevoir un avis de l'assemblée accompagnée de renseignements sur les questions qui seront présentées à l'assemblée peuvent écrire au secrétaire de la Compagnie à l'adresse suivante : 150, rue King Ouest, Toronto, Ontario, M5H 1J9.

Toronto, le 4 mai 2016.

Brigitte K. Catellier
Vice-présidente,
Vice-directrice juridique
et Secrétaire générale

Financière Sun Life

Allô prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!

Montréal (514) 527-3726
Québec (418) 843-5355
Éditeur : 1-888-776-4455
Site Internet : www.alloprof.qc.ca

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Hélène David a présenté mardi le nouveau règlement lors d'un point de presse devant une bannière Walmart.

Une « politique de façade »

Québec propose de nouvelles règles sur le français des enseignes commerciales

PHILIPPE ORFALI

Un pas, « un tout petit pas » dans la bonne direction. L'approche privilégiée par le gouvernement Couillard afin d'accroître la place du français dans l'affichage des marques de commerce en a laissé plusieurs sur leur faim, mardi, même si les libéraux avaient déjà annoncé leur intention de ne pas modifier la Charte de la langue française pour forcer les entreprises à franciser leur nom au moyen d'un générique.

Les Toys "R" Us, Starbucks, Best Buy et autres Burger King du Québec n'auront pas à traduire leur image de marque ni à y apposer un générique tel que « restaurant » ou « café », a confirmé le gouvernement, mardi. Tout au plus, ces multinationales devront assurer « une présence suffisante » du français sur leur façade, qui pourra prendre la forme tantôt d'un slogan, tantôt d'un descriptif ou d'une autre mention située sur la devanture, mais pas nécessairement au même endroit que le logo.

On pourrait par exemple voir apparaître sous peu « les matériaux de construction » Home Depot, ou encore un Old Navy dont la marque de commerce demeurerait unilingue, mais où figurerait, ailleurs sur la façade, un grand panneau annonçant des rabais sur les vêtements pour enfants, a exposé, plantée devant un « supercentre » Walmart, la ministre suppléante de la Culture et responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Hélène David.

« Je souhaite que partout et sans équivoque, l'affichage des marques de commerce nous fasse sentir bel et bien au Québec et pas dans le Maine ou le Massachusetts [...]. Peu importe si l'on se trouve sur l'autoroute, dans un parc industriel ou tout autre lieu, peu importe s'il s'agit d'un hôtel, d'un restaurant, d'une chaîne de magasins », a déclaré la ministre David.

Le gouvernement aurait toutefois pu aller beaucoup plus loin, selon l'avocat et titulaire de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques Frédéric Bérard. Il juge que les changements réglementaires proposés sont bien timides. « C'est faux de dire qu'on n'aurait pas pu modifier la loi 101 comme le gouvernement le laisse entendre, explique le professeur de droit. Le gouvernement ne voulait pas perturber la paix linguistique en modifiant la Charte de la langue française, et c'est la raison pour laquelle il agit ainsi. Cela leur donne l'occasion de dire qu'ils agissent, qu'ils font quelque chose, mais on aurait pu s'attendre à mieux. »

Trois ans pour agir

Les commerces et restaurants ayant poursuivi Québec pour préserver l'intégrité de leur marque et tous les autres dont l'affichage ne correspond pas aux nouveaux critères auront trois ans pour modifier les affichages devant leurs adresses existantes, tandis qu'ils devront s'y conformer dès l'adoption du règlement — probablement d'ici à l'été — dans le cas de nouveaux commerces ou restaurants. Quelque

ACTUALITÉS

L'ennui au travail,
ce mal invisibleLe *bore-out syndrom* frapperait
plus de 30 % des travailleurs français

ISABELLE PARÉ

Les médias mitraillent souvent l'image d'une société qui carbure à plein et de travailleurs croulant sous le travail. Et si l'on avait tout faux? Alors que la réforme du Code du travail déchire la France, l'ennui et l'inactivité seraient la nouvelle plaie dans l'Hexagone, frappant plus de 43% des employés salariés. Gros plan sur le *bore-out syndrom*, un mal invisible qui fait tache d'huile.

Spécialiste en psychologie du travail, Christian Bourion ignorait tout de l'onde de choc que provoquerait une découverte fortuite réalisée en 2005, alors qu'il sondait la France à la recherche de données sur le *burn-out* au travail.

En scrutant des milliers de conversations tenues sur les réseaux sociaux à l'aide de puissants logiciels, il découvre que la majorité des échanges sur Internet ne traitent pas de l'épuisement professionnel, mais d'ennuis et d'employés excédés de se tourner les pouces. En 2010, une faute de frappe le mène à nouveau sur cette piste, après avoir inopinément tapé dans son logiciel de recherche *bore-out*, plutôt que *burn-out*. Sept articles scientifiques allemands défilent alors à l'écran.

En comparant ses observations aux statistiques du ministère du Travail, Christian Bourion en arrive à la conclusion qu'au moins le tiers des travailleurs français frôlent le *bore-out syndrom*. Payée à ne rien faire, dévalorisée et sous-utilisée, une masse «non laborieuse» endure en silence ce mal «honteux», peu avouable en temps de disette, pour toucher un chèque tant convoité par d'autres.

Économie au ralenti

Bourion, professeur à l'INC Business School de Nancy-Metz, a mis le doigt sur «une plaie sensible», puisque depuis janvier, son récent livre, *Le bore-out syndrom. Quand l'ennui au travail rend fou*, fait un tabac.

«Les médias parlent tout le temps du *burn-out*, mais notre époque fait que l'économie tourne plus lentement. En fait, en plus du chômage, il y a partout dans la structure des gens dont l'activité ralentit», affirme Bourion.

L'auteur parle même d'un système «d'absorption sociale de l'inactivité» incrusté dans l'économie française, système dont l'État et les entreprises s'accommodent, même s'il maquille l'état réel du chômage et coûte très cher sur les plans social et économique. Avec 10% de chômeurs et 30% «d'inactifs» à l'emploi, la France compte 40% de chômeurs réels, avance le professeur.

Ralentissement économique,

transfert des emplois vers les pays émergents, informatisation massive des tâches: les causes du manque de travail sont légion, dit-il. Une enquête menée l'automne dernier par le ministère français du Travail confirme que 43,5% des employés s'ennuient au boulot. Mais pourquoi tolère-t-on qu'autant de gens soient payés à ne rien faire?

Selon Bourion, les lois françaises «ont fossilisé» le marché du travail, puisqu'il en coûte trop cher de congédier un employé. Résultat, on engage en parallèle de jeunes recrues pour abattre le boulot des «moins performants». Dans un monde où la réussite sociale se mesure à l'aulne de la performance au boulot, avouer piteusement «être *tabletté*» plonge plusieurs travailleurs dans le désespoir, explique ce professeur en psychologie du travail.

Première cause

En mars 2014, le jeune employé d'une société française de parfums, Frédéric Desnard, a d'ailleurs été le premier à poursuivre ses patrons, les accusant de l'avoir projeté dans le «*bore-out syndrom*», en ne lui confiant que «20 à 40 minutes de boulot» par jour. Miné par l'anxiété, il a fait une crise d'épilepsie et se trouve depuis en arrêt de travail. Le tribunal rendra sa décision en juillet prochain dans cette première cause évoquant le *bore-out syndrom*.

Plus qu'un tremplin vers la détresse psychologique, l'inactivité prolongée au travail mène aussi les gens vers l'employabilité. «Ils ne sont pas des fainéants, ils veulent travailler. Ils sont laissés à eux-mêmes, ne peuvent développer leurs compétences et finissent, à terme, par devenir incompétents», insiste Bourion.

Les Français ne seraient pas seuls à compter les nuages au travail. Environ 39% des Allemands, 33% des Belges, 29% des Suédois et 21% des Danois, soit environ un Européen sur trois, n'aurait pas assez de boulot pour combler leurs journées.

«Je ne crois pas que cela existe au Canada, du moins pas dans cette amplitude, et encore moins aux États-Unis, où les lois du travail sont bien différentes», précise Bourion. En France, il existe une immobilité à ce sujet. On le voit bien, la réforme du Code du travail ne passe pas du tout.

Le Devoir

LE BORE-OUT SYNDROM. QUAND L'ENNUI AU TRAVAIL REND FOU
Christian Bourion
Albin Michel
Paris, 2015, 241 pages



PHILIPPE LOPEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Les manifestants se sont de nouveau réunis mardi à la place de la République, à Paris, pour dénoncer la réforme du Code du travail.

FRANCE

Le gouvernement au bord de la paralysie

La controversée réforme du Code du travail se jouera à «pile ou face»

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant
à Paris

À l'heure où, après deux mois de débat et de manifestations, la réforme du Code du travail a enfin été soumise au Parlement ce mardi, le gouvernement français apparaît une fois de plus au bord de la paralysie. Un décompte rapide laisse en effet penser que, en l'état actuel, il manque toujours une quarantaine de votes à la majorité pour faire adopter sa réforme controversée.

Après l'échec de la réforme constitutionnelle sur la déchéance de nationalité, ce serait la deuxième fois en quelques mois à peine que le gouvernement ne trouverait pas de majorité pour gouverner le pays. Nul ne saurait dire dans quel état le projet de loi — qui vise notamment à assouplir les conditions de licenciement — sortira des deux semaines de débat parlementaire qui s'amorcent. La partie s'annonce plus que difficile pour le gouvernement puisque 5000 amendements ont été soumis, soit autant que lors de la discussion du projet de loi controversé sur la réforme ouvrant le mariage aux couples homosexuels.

Pour sauver la face, François Hollande pourrait se trouver

dans l'obligation de faire adopter sa loi par une procédure expéditive surnommée le 49-3. Après avoir brandi cette menace, le gouvernement tente aujourd'hui de calmer le jeu. Il y a un an à peine, c'est ainsi qu'il avait fait voter la loi Macron visant à libéraliser plusieurs secteurs de l'économie. Mais, alors que les troupes commencent à se mettre en place pour la présidentielle, une récurrence serait un grave aveu d'échec.

Il manque 40 voix

«C'est un texte qui a tellement heurté la majorité que tout peut arriver», a déclaré la présidente socialiste de la Commission des affaires sociales, Catherine Lemorton, dans le quotidien *L'Opinion*. Certes, l'explosion de colère qu'avait suscitée la première mouture du projet de loi y a deux mois et demi s'est en partie calmée. Mais ce n'est que pour mieux mécontenter la droite et continuer à susciter l'opposition de l'extrême gauche. «François Hollande a lâché un nouvel amendement après chaque manifestation. Tous les points forts de la réforme sont partis en fumée. Et je ne connais pas un député de gauche satisfait du texte», a déclaré le député des Républicains, Christian Jacob (LR).

Alors qu'à droite, on estime qu'il faudrait revenir au texte d'origine, qui faisait même sauter la durée maximum hebdomadaire de travail, les frondeurs socialistes, le Parti communiste et les verts se refusent toujours à voter la loi. «Il manque près de 40 voix pour obtenir une majorité», a admis le rapporteur du texte, le député socialiste Christophe Sirugue.

Comme pour la réforme constitutionnelle, c'est au sein de la gauche que le débat fait rage. À la gauche de la gauche, on réclame qu'une entreprise multinationale ne puisse pas licencier si ailleurs dans le monde ses filiales n'éprouvent pas de difficultés économiques. D'autres s'opposent aussi à ce que les règles de licenciement soient assouplies pour les PME, qui sont celles qui souffrent le plus de la difficulté de licencier. Enfin, certains députés refusent que des accords locaux ou sectoriels puissent prévaloir sur les règles nationales et que les employés puissent de plus accepter de rogner leurs conditions de travail afin de permettre à une entreprise de conquérir de nouveaux marchés.

Majorité incontrôlable

Depuis la fronde qui avait poussé 119 socialistes à s'opposer à la déchéance de nationalité, la majorité gouvernemen-

taile semble de plus en plus incontrôlable. Depuis deux mois, la jeune ministre du Travail qui prairait le texte, Miriam El Khomri, marche sur des œufs. À un an de la présidentielle, on soupçonne certains opposants de vouloir affaiblir le gouvernement afin de voir émerger une autre candidature que celle de François Hollande ou provoquer une primaire à gauche.

Selon l'institut COE-Rexcode, proche du patronat, la nouvelle loi pourrait créer «au moins 50 000 emplois et vraisemblablement nettement plus». Mais l'institut précise qu'une majoration des taxes imposées aux contrats courts risque de réduire ce chiffre. Cette surtaxe avait été annoncée par le premier ministre Manuel Valls pour calmer les manifestations étudiantes des dernières semaines. À cause des casseurs, ces dernières se sont récemment terminées dans la violence.

Plusieurs députés n'hésitent pas à parler d'un vote à «pile ou face» tant la majorité gouvernementale semble incertaine. Le texte qui risque d'être la dernière grande réforme du quinquennat de François Hollande devrait être soumis au vote le 17 mai.

Le Devoir

PHILIPPINES

La vidéo de la décapitation
d'un otage canadien diffusée sur le Web

COLIN PERKEL

Les militants islamistes d'Abou Sayyaf, aux Philippines, ont publié une vidéo montrant la décapitation du Canadien John Ridsdel, a annoncé mardi un groupe américain qui surveille les sites Web des djihadistes.

M. Ridsdel, un résident de Calgary âgé de 68 ans, est l'un des quatre touristes à avoir été enlevés le 21 septembre dernier par les combattants d'Abou Sayyaf dans une marina située sur l'île de Samal, dans le sud de l'archipel. Les autres personnes enlevées sont le Canadien Robert Hall, le Norvégien Kjartan Sekkingstad et la Philippine Marites Flor.

Dans une série de messages sur Twitter, la directrice de SITE Intelligence Group, Rita Katz, a rapporté que, selon la vidéo, John Ridsdel avait été exécuté le 25 avril parce que le gou-

vernement canadien n'avait pas respecté les demandes de l'organisation islamiste. Elle a ajouté que la vidéo était «cruelle, barbare, extrêmement explicite et très dérangeante».

Une autre vidéo diffusée par Abou Sayyaf montre MM. Hall et Sekkingstad ainsi que M^{me} Flor en compagnie de militants qui menacent de les décapiter aussi si leurs exigences ne sont pas satisfaites. Dans cette deuxième vidéo, qui a été fournie à La Presse canadienne par SITE, les trois otages implorèrent le gouvernement du Canada et des Philippines de les aider alors que des combattants armés et masqués se tiennent debout derrière eux.

Pas de rançon

M. Ridsdel a été exécuté après qu'Abou Sayyaf eut réclamé une somme colossale pour sa libération. Le premier ministre Justin

Trudeau a affirmé que le Canada ne verserait pas un sou aux ravisseurs.

«Payer une rançon pour des Canadiens mettrait en danger la vie de chacun des millions de Canadiens qui vivent, travaillent et voyagent à travers le monde chaque année», avait-il déclaré la semaine dernière.

Un haut dirigeant de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) avait révélé sous le couvert de l'anonymat, la semaine dernière, que la police nationale avait ouvert une enquête criminelle concernant le meurtre de John Ridsdel. Il avait précisé que la GRC avait invoqué les dispositions extraterritoriales du Code criminel pour mener son investigation outre-mer.

Le corps de M. Ridsdel a été retrouvé par des villageois près de la ville de Talipao, dans la province de Sulu. La police avait découvert sa tête dans la ville de Jolo, aussi dans

la province de Sulu.

Affaires mondiales Canada a recommandé aux Canadiens d'éviter tout voyage dans la région de l'archipel de Sulu et dans la portion méridionale de la mer de Sulu en raison des risques d'enlèvements et de la présence de pirates.

Nombreux attentats

Les enlèvements ont poussés des milliers de soldats philippins à fouiller la jungle de Sulu à la recherche des militants, qui sont soupçonnés de détenir environ 22 autres étrangers en otages.

Abou Sayyaf est considéré comme un groupe militant violent dans le sud-ouest des Philippines, qui est aux prises avec un soulèvement musulman depuis plusieurs années, et a été accusé d'avoir commis de nombreux attentats terroristes dans le pays.

La Presse canadienne

Initiative contre
la «discrimination
génétique»

Ottawa — Un projet de loi destiné à protéger les Canadiens contre l'utilisation par des tiers de résultats de tests génétiques a été adopté à l'unanimité en troisième lecture au Sénat, et est maintenant confié à la Chambre des communes. En vertu de ce projet de loi, les citoyens qui passent des tests génétiques pour des motifs médicaux ne seraient plus tenus d'en révéler les résultats à des tiers,

comme des compagnies d'assurance ou de futurs employeurs. Le député libéral Robert Olliphant, qui appuie le projet de loi, a expliqué mardi que le risque de «discrimination génétique» était bien réel aujourd'hui. Selon le député ontarien, ces craintes peuvent pousser certains patients à renoncer à subir des tests génétiques, qui sont pourtant recommandés par leur médecin. Les compagnies d'assurance s'opposent à ce projet de loi, parce que les tests génétiques leur permettent de déterminer les risques liés à chaque assuré.

La Presse canadienne

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ÉDITORIAL

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Gérer à l'aveuglette

Chaque rapport du vérificateur général recèle son lot d'horreurs, et celui rendu public mardi par Michael Ferguson n'y échappe pas. Les lacunes mises en lumière ont toutefois un point en commun. Dans tous les cas, le problème trouve sa source en tout ou en partie dans un manque de données ou la présence de données inutilisables ou simplement inutilisées.

Le problème n'est pas nouveau. Des vérifications passées l'ont relevé. Souvent en vain. « Ce ne sont pas les exemples qui manquent pour justifier mon inquiétude au sujet de la manière dont les organisations collectent et utilisent ou non les données », a d'ailleurs déclaré M. Ferguson en conférence de presse.

On dira qu'il s'agit d'un obscur problème de gestion, mais ce sont les citoyens qui en subissent les contrecoups en plus d'en payer la facture. Des données manquantes ou inadéquates mènent à des programmes mal ficelés, des services plus coûteux que nécessaires, des lois bafouées, des vies mises en suspens, sinon en danger.

Oui, en danger. Prenez le cas de la réserve qui a sa part de difficultés. Eh bien, ses unités n'ont pas de directives claires pour se préparer pour des missions internationales d'importance, alors que les réservistes peuvent représenter 20% du personnel militaire de ces déploiements. Pire, l'armée n'a pas de renseignements à jour sur la préparation de ces mêmes réservistes, ce qui peut mettre leur vie en péril une fois sur le terrain.

La Loi sur la citoyenneté a fait jaser en campagne électorale, mais la lutte contre la fraude en la matière n'a pas l'efficacité prétendue. Certaines mesures ne sont pas appliquées de façon systématique ou le sont mal. Beaucoup d'adresses sont mal colligées. À partir d'un échantillon de 150 adresses utilisées sur une période donnée, le vérificateur a découvert une centaine d'erreurs en plus d'en trouver une qui avait servi à 50 personnes. L'échange de renseignements avec la GRC et l'Agence des services frontaliers est lui aussi déficient.

La gestion du programme d'assurance-médicaments des anciens combattants génère une masse de données, mais le ministère ne s'en sert pas pour corriger le tir. Ainsi, il a vu venir la hausse des coûts associés à l'utilisation croissante de la marijuana à des fins médicales, mais n'a pas fixé de limite au montant couvert. Il n'a pas non plus de stratégie arrêtée pour surveiller l'utilisation des médicaments sur ordonnance afin de détecter les tendances et les abus. L'information est pourtant là, puisque le vérificateur a découvert, à partir des données du ministère, que 53% des quelque 1400 vétérans autorisés à utiliser de la marijuana en 2015 avaient obtenu leur autorisation des mêmes quatre médecins.

Le rapport du vérificateur recèle d'autres perles qui lui donnent toutes raison lorsqu'il dit que le gouvernement doit « se pencher de toute urgence » sur cette gestion déficiente des données, car « les conséquences peuvent être graves ». Un gouvernement ne peut évaluer ses programmes, ses services et ses politiques, combler les lacunes, combattre les abus et s'ajuster en fonction des besoins des citoyens s'il n'a pas l'information nécessaire pour guider son action. Et en pareil contexte, que valent les comptes qu'il dit rendre à la population et au Parlement ou la transparence dont il dit faire preuve? Comment le croire quand il se révèle incapable de documenter ses prétentions?

Le recensement 2016 a démarré cette semaine. Son but: collecter des statistiques crédibles qui aideront décideurs, chercheurs et organismes à faire des choix éclairés. Et pour y parvenir, le gouvernement a rétabli le formulaire long, dont l'abolition, en 2011, avait soulevé un tollé, tout le monde prédisant avec justesse une détérioration de la qualité des données. La controverse a toutefois eu le mérite de sensibiliser la population à un enjeu que soulève le rapport de M. Ferguson.

Les ministres dont l'organisation était mise en cause mardi ont dit être déjà au travail. Quelques gestes ont effectivement été posés, mais on a trop souvent vu le vérificateur général devoir revenir sur le sujet quelques années plus tard et rappeler la machine gouvernementale à l'ordre.

Pour cette raison, la vigilance s'impose. Elle s'impose pour une autre raison. L'expérience passée démontre que les ministères visés ne sont pas les seuls à avoir oublié leur compas. Les autres aussi doivent retenir la leçon.

mcornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le choix d'un homme

Monsieur Péladeau, contrairement à plusieurs autres personnes, s'est présenté en politique par conviction et non pas par intérêt personnel. Il avait fait ce choix pour la grande famille québécoise. Lundi, il a choisi plutôt de consacrer sa vie à sa famille immédiate, en particulier à ses enfants. S'il était demeuré comme chef du PQ, il est évident que les membres des autres partis n'auraient jamais arrêté de l'assaillir avec le fait qu'il est toujours impliqué chez Québecor. La pression aurait sans doute eu raison de lui, car il aurait consacré toutes ses énergies à justifier ses actes. Il est fort probable aussi que les propos tenus par Julie Snyder à *Tout le monde* en parlant ont fait réfléchir quant à la vie familiale « normale » à laquelle nous aspirons tous.

D'accord ou pas avec ses convictions et ses actions politiques, il faut admettre que PKP aura fait de son mieux pour tenter de rassembler les Québécoises et Québécois autour de la cause souverainiste.

Jean Bottari
 Le 2 mai 2016

Le choix de PKP

Comme plusieurs d'entre vous, j'ai été à la fois surpris et déçu de la décision de Pierre Karl Péladeau de se retirer de la scène politique québécoise, celui-là même qui avait suscité tout un émoi lorsqu'il avait soulevé le poing lors de son entrée en politique en guise de volonté de « faire du Québec un pays ».

Moins d'un an après son élection à titre de chef du Parti québécois, la voix ébranlée par l'émotion, c'est un PKP visiblement ébranlé qui nous annonce qu'il a fait le choix de consacrer davantage son temps à ses jeunes enfants dans l'espoir de « demeurer un exemple pour eux ». Un choix qui lui appartient et qui doit être respecté.

À mon sens, PKP s'est vite rendu compte que le monde accaparant de la politique lui laissait très peu de latitude pour être présent auprès de ses enfants, sa situation de couple en médiation avec Julie Snyder n'ayant rien pour lui faciliter la vie. Le temps consacré pour la « cause » qui lui tenait tellement à cœur lui manquait, et PKP n'a pas le tempérament pour faire les choses à moitié. Conséquemment, il fut placé devant un choix déchirant, et il a opté pour son rôle de père.

Par ailleurs, sur la scène politique, il laisse en plan un dossier qui lui tenait à cœur, à savoir la convergence des forces souverainistes qui passe par la reconnaissance d'un PQ ouvert à tous les militants pour l'indépendance du Québec, peu importe leur allégeance politique... Le défi est maintenant entre les mains de la relève! Henri Marneau
 Québec, le 3 mai 2016

Vers union des souverainistes?

Dans les derniers mois, tous les intervenants de la gauche québécoise ont admis la nécessité de s'unir pour battre le Parti libé-

ral provincial aux élections de 2018. Il y avait cependant un obstacle de taille. Bien que l'élection de PKP à la tête du PQ fut considérée par plusieurs comme une acceptation du mouvement souverainiste par le Québec inc., elle était cependant vue comme un virage à droite de ce parti.

La présence de PKP rendait donc difficile une union des forces de gauche du Québec pour soutenir collectivement ce qu'elles prêchaient individuellement. Amir Khadir avait d'ailleurs récemment exclu une collaboration avec l'homme qu'il jugeait déloyal envers le Québec en raison des tactiques d'évitement fiscal de filiales d'entreprises qu'il possédait. Québec solidaire se disait cependant ouvert au dialogue pour créer un regroupement de souverainistes non partisans.

Le départ de ce chef identifié à la droite rend plus envisageable une entente politique de ces partis qui disent dans leur programme électoral vouloir l'indépendance du Québec. Ils pourraient alors construire une alliance solide dans la perspective de la rencontre électorale de 2018.

Cette démission apporte donc de l'eau au moulin des membres des OUI Québec, qui veulent offrir un lieu d'animation pour ce dialogue. Cette union pourrait être la meilleure chance que les partisans de cette option ont de réaliser la souveraineté du Québec. Comme le montrent les derniers sondages, il semble actuellement impossible de détrôner les libéraux sans une quelconque alliance des forces de gauche.

Michel Gourd
 L'Ascension-de-Patapédia, le 3 mai 2016

LIBRE OPINION

SABSA, un modèle exemplaire

JEAN-PIERRE GIRARD

Expert-conseil international en entreprises collectives et chargé de cours à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM

Le Geneva Health Forum (GHF) est un prestigieux forum international favorisant le dialogue nord-sud sur une variété de sujets liés à la santé. Se tenant tous les deux ans dans la ville éponyme de Suisse, il ne s'agit pas d'une rencontre portant sur une dimension précise de la santé, mais ouverte à une pluralité d'innovations techniques et sociales s'inscrivant dans les grands enjeux qui touchent les systèmes de santé. On y dénombre plus de 1000 participants, professionnels de la santé, administrateurs, élus, intervenants terrain provenant de plusieurs dizaines de pays. Les organisateurs sont les hôpitaux universitaires de Genève et la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

Ayant eu le privilège d'y faire une présentation récemment dans le cadre d'un atelier, je rappelle le caractère novateur de la coopérative de solidarité SABSA (Service à bas seuil d'accessibilité) à Québec. Je ne reprendrai pas ici des dimensions déjà évoquées dans le cadre d'une recherche toute récente menée par des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Uni-

versité Laval, par exemple le nombre de personnes rejointes, leur situation de vulnérabilité, leur difficulté d'accéder à des ressources du réseau public, l'impact sur les coûts, mais je souhaiterais exposer d'autres aspects moins connus qui en font aussi un cas exemplaire ayant suscité un vif intérêt chez les participants.

Ainsi, il s'agit d'une coopérative de solidarité, une formule juridique très inclusive à l'apport des diverses parties prenantes concernées par la raison d'être de l'organisation. De ce fait, les patients peuvent devenir membres et donc, avoir une participation tant à la propriété qu'au pouvoir. Ils ont un impact dans l'organisation des services.

On convient que ce n'est pas le mode dominant dans le système de santé au Québec... la vaste majorité des cliniques appartenant à des intérêts privés et la plupart du temps, à des chaînes de pharmacies. Le patient n'y est qu'un simple consommateur de services. C'est manifestement la même chose dans le réseau public de santé où la récente réforme du ministre Barrette a réduit sensiblement le nombre de sièges réservés à des citoyens dans les conseils d'administration des établissements publics. C'est un euphémisme de dire qu'en 2016, la participation citoyenne dans l'organisation des ser-

vices de santé au Québec ne figure pas en tête de liste des priorités...

Une hybridation

En outre, parce qu'elle est portée par un idéal de bien commun, la coopérative SABSA compose avec une hybridation des ressources, c'est-à-dire qu'elle compte non seulement sur des employés salariés, mais aussi sur l'apport d'infirmières qui donnent de leur temps. On ne parle pas de ses dirigeants bénévoles qui depuis des mois multiplient les gestes et actions pour assurer la pérennité de cette organisation unique. Pour l'intérêt de quelques actionnaires? Non, pour celui d'une population vulnérable qui a pris goût à cet efficient service de proximité perméable à leur humanité.

La coopérative, faut-il insister, a pu bénéficier d'un soutien financier substantiel de la FIIQ, un exemple qu'il faut saluer: une organisation syndicale appuie le fonctionnement d'une coopérative à titre de projet démonstratif pour améliorer le système de santé, rejoindre plus efficacement des populations à risque et valoriser un statut professionnel qui peine à prendre sa place, le statut d'infirmière praticienne. Cette situation est d'autant surréaliste que les besoins sont immenses!

Clin d'œil à l'histoire, SABSA est aussi située à quelques rues d'où fut ouverte la première clinique de la coopérative de services de santé de Québec. Constituée en 1944, à l'époque où régnait la médecine libérale, cette coopérative, comme le souhaitait son principal animateur, le docteur Jacques Tremblay, visait justement à rejoindre des ouvriers et leur famille éprouvant des difficultés à assumer le coût d'une assurance maladie privée pour leur offrir à moindre coût l'accès à un médecin.

Des laissés-pour-compte, un peu comme l'est une partie importante de la clientèle actuelle de SABSA. L'édifice abrite aujourd'hui l'organisme Pignon bleu, un service socio-éducatif s'adressant aux familles à faible revenu habitant la basse ville de Québec...

Tant au Geneva Health Forum que dans le cadre d'un séminaire que j'animais la semaine précédente à Paris, une question s'est fait récurrente: devant la fermeture imminente de SABSA, son remarquable ancrage dans le milieu et sa contribution incontestable au mieux-être des plus vulnérables, pourquoi donc l'État québécois réputé social-démocrate vis-à-vis d'autres provinces, ne reconnaît-il pas l'apport unique de cette coopérative? Pourquoi?

IDÉES

Pierre Karl Péladeau, homme de convictions

Le départ du chef du PQ ne fera pas vaciller la flamme qu'il a allumée

LOUIS GERMAIN

Commission politique du Parti québécois

Chaque fois que je vois la vidéo, l'émotion m'étreint. Ce Pierre Karl, que j'ai toujours vu optimiste, déterminé, vif, précis, enjoué souvent, fringant, le voilà éteint, le visage crispé, le regard triste. Puis il parle, visiblement au prix d'efforts considérables. Bouleversé. Bouleversant.

Je l'ai rencontré pour la première fois en novembre 2014. Il m'avait reçu chez lui, à Outremont, dans son solarium en semi-désordre de salle familiale. Il m'avait écouté, me regardant droit dans les yeux. À la fin de l'entretien, il m'avait donné son numéro de cellulaire et son adresse courriel. Nous nous étions jaugés. Puis il a gagné sa course à la chefferie.

Peu de temps après, lors d'une rencontre dans son bureau, je lui ai dit: «*Une de tes forces, c'est de ne pas encore être pollué par la politique, par le parti politique. Conserve ça.*»

Pierre Karl Péladeau parlait franc. Il n'avait pas la langue de bois. Il disait ce qu'il pensait devoir être dit.

Parce que Pierre Karl Péladeau parlait franc. Il n'avait pas la langue de bois. Il disait ce qu'il pensait devoir être dit, sans penser à toutes les entraves et aux autres bâillons conventionnels de la politique. Il a dit la simple vérité quand il a laissé entendre que les frontières seraient un sujet de discussion légitime lors d'éventuels pourparlers avec les autochtones. On lui est tombé dessus...

Et après ça, on parle de faire la politique autrement? Lui arrivait avec la bonne attitude. Ces derniers temps, je me demandais s'il n'avait pas commencé à être pollué par la politique. Les uns disaient que c'était le métier qui entraînait. Oui, le métier entraînait, mais peut-être aussi, avec lui, la politique politicienne; la politique de coin de patinoire, de mise en échec, la politique que les médias et les partis politiques croient inévitable, mais qui éloigne les électeurs des urnes.

PKP agissait «*autrement*» au début. Avait-il commencé à fléchir? Serait-il demeuré en poste que je l'aurais exhorté à se cramponner à son franc-parler. Je crois qu'il aurait réussi, car ce qu'il voulait le plus au monde, c'est d'y inscrire un nouveau pays, le Québec. Et ça, ça ne peut se faire sans que les gens aient confiance en leurs politiciens. Des politiciens qui ne sont pas toujours dans la manœuvre langagière, des politiciens qui parlent vrai. On vient d'en perdre un.

Étiquette injuste

Un jour, dehors à côté du Parlement, nous avons passé une demi-heure ensemble, pendant qu'il grillait trois cigarettes en rafale. A brûle-pourpoint, il s'était lancé dans un exposé sur les politiques sociales et la solidarité. Il était simplement sincère. J'ai acquis alors la conviction qu'il n'était pas l'agent de la droite que la majorité des gens tiennent pour acquis, sur la seule foi de quelques lockouts ressassés hors contexte. Quelques lockouts font-ils d'un patron un ennemi des travailleurs? Quelques grèves font-elles d'un syndicat un ennemi du patronat? Si PKP était demeuré à la tête du PQ, il aurait été essentiel, et facile, de démontrer que cette étiquette de «*roi du lockout*» était



Pierre Karl Péladeau laisse le Parti québécois en bonne posture, estime Louis Germain.

non fondée, outrancière et injuste. Pierre Karl Péladeau était authentiquement à l'aise dans un parti social-démocrate. Pierre Karl a laissé un Parti québécois en bien meilleur état qu'il était à son arrivée.

Désormais, au PQ, l'axe est clair. Le plan, c'est de préparer le pays et de le concrétiser. Point. Plus question de prendre le pouvoir pour ensuite commencer à parler d'indépendance. Non, on parle d'indépendance pour prendre le pouvoir. On va gagner les élections en proposant un pays. Pas en proposant un référendum.

PKP n'a jamais voulu s'engager à préciser le moment du référendum. Il considérait que le référendum n'était que le point final d'une longue démarche et que ce qu'il fallait promettre, c'est la démarche, sans qu'on puisse vraiment prévoir sa durée. Trois ans? Six ans? Pierre Karl Péladeau laisse le Parti québécois en bonne posture. Il lui a donné un plan d'action, clair, qui a enthousiasmé les militants,

plan qui va continuer d'être mis en œuvre malgré son départ. Il lui a donné un excellent directeur général, à l'écoute des gens, axé sur les résultats et qui ne s'embarrasse pas des commérages et des vagues à l'âme.

Mais surtout, il a revigoré un parti dont tous les membres sont maintenant fiers parce qu'ils le sentent et le savent libéré des atterissements quant au projet d'indépendance, animé par l'enthousiasme de construire un pays. Les médias et, par conséquent, la population en général n'ont pas pris la mesure de cet élan et de l'unité réelle au sein du parti, mais pour tous les membres, c'est tout simplement vécu.

Le départ de Pierre Karl Péladeau ne fera pas vaciller la flamme qu'il a allumée. Il est arrivé mû par ses convictions. Il part pour les mêmes raisons qu'il est venu. Pour faire ce qu'il sent qu'il doit faire. Par conviction. Chapeau! Merci Pierre Karl, de ton court mais efficace passage à la direction du parti.

L'ultimatum

FRANCINE PELLETIER



«*J'ai choisi ma famille.*» Surprenant tout le monde, maîtrisant mal ses émotions, le chef péquiste Pierre Karl Péladeau a décidé de lancer la serviette et, ce faisant, de se faire respecter, voire aimer, comme jamais. Bien plus que son arrivée en politique le poing en l'air, c'est sa sortie la larme à l'œil que l'histoire retiendra. Comme si, n'ayant pas trouvé l'amour qu'il cherchait dans l'arène publique, PKP choisissait l'amour qui lui reste encore, celui de ses enfants, à défaut de sa partenaire et bienveillant en chef, sa Julie des beaux jours.

Cependant, tout le monde qui a vu les images du chef démissionnaire aura remarqué combien l'homme avait l'air misérable. Émotif, c'est une chose, torturé, c'en est une autre. Qui ou quoi lui tordait le bras? Et que peut bien vouloir dire cette énigmatique «*absence d'alternative*» à laquelle il fait référence? A-t-il vraiment été frappé par le bel exemple de parentalité que son ex-compagne a tenu à donner, la veille, à TLMEP? Ou lui a-t-on tout simplement servi un ultimatum au cours du week-end? La question se pose étant donné le changement radical de M. Péladeau en l'espace de quelques jours. Car on le disait moins stressé, beaucoup moins préoccupé depuis sa rupture en janvier, plus enclin aussi à mordre à pleines dents dans le métier ardu de chef de parti. Que s'est-il donc passé entre vendredi et lundi?

Je ne mets pas du tout en doute la sincérité de M. Péladeau à vouloir le bien de ses enfants — ce qui est d'ailleurs tout à son honneur. Seulement, le fameux «*changement de mœurs*» qui expliquerait ce dénouement-surprise n'est peut-être pas exactement celui qu'on pense. Le changement ne commence pas avec PKP, à mon avis, mais avec celle qui avait, elle aussi, de grandes ambitions: sa compagne depuis 15 ans, Julie Snyder.

S'il y a quelque chose à retenir du témoignage de M^{me} Snyder à TLMEP, c'est moins le «*défi*» de la médiation de couple ou encore sa dévotion envers Pierre Karl. Le passage le plus marquant, certainement le plus émotif, c'est lorsqu'elle parle du prix à payer à être la compagne de l'homme fort de Québec et dénommé sauveur du PQ. Faisant référence à sa maison de production, l'animatrice dit: «*Mais j'ai fondé cette boîte pour être indépendante!*» Sa description d'elle-même après la course à la chefferie, accrochée à une cigarette et un café, se demandant «*je suis qui, moi?*» est une pièce d'anthologie pour ce qui est des nouveaux rapports amoureux dans l'ère de l'égalité hommes-femmes. Mine de rien, devant son ami Guy A., Julie a fait l'inventaire de tout ce que lui avait coûté son alliance avec PKP: la perte de crédits d'impôt pour sa boîte de production, ensuite un engagement à temps plein (et bienveillant) comme la femme de l'autre et, finalement, la cerise, un statut ambigu au sein de l'empire Québecor à cause de l'entrée en politique de son *chum*.

Ne vous demandez pas pourquoi le mariage de conte de fées entre la reine de TVA et l'aspirant roi du «*projet de pays*» n'a duré que cinq mois. Il fallait que les tensions dans le couple précèdent de beaucoup le passage en politique. Le défi de se réaliser soi-même tout en ne sacrifiant rien de sa vie de couple, de sa famille, est ce qui pend au bout du nez de la majorité des femmes depuis 25 ou 30 ans. Julie Snyder semble avoir décidé qu'elle ne serait plus la seule à faire des compromis déchirants, qu'elle ferait une femme de ce réputé dur à cuire qui a l'habitude de ne faire qu'à sa tête, qu'elle l'obligerait à sacrifier à son tour une partie de son identité: son rêve de mener le PQ à bon port. Après tout, elle aussi s'est sentie investie d'une mission, raconte-t-elle à TLMEP, celle de devenir la «*numéro un*» du divertissement à TVA. Et comment ne pas remarquer qui des deux, entre la femme du divertissement et l'homme de la politique, excellait dans son rôle?

Loin d'être une déclaration d'amour à rebours, comme certains ont considéré l'entretien, c'est plutôt à une habile reddition de compte à laquelle s'est livrée Julie Snyder, devant un auditoire gaga, dimanche dernier. Sans doute un brin cruelle envers son ex et un exemple de manipulation hors pair, la manœuvre a le mérite de mettre à nu le nouveau désordre amoureux de bien des couples d'aujourd'hui. On dit de la politique qu'il s'agit d'un sport extrême, on oublie de dire que les compromis exigés le sont aussi. Et que les femmes sont toujours plus nombreuses à porter ce fardeau. Grâce à la saga Snyder-Péladeau, on ne pourra plus jamais parler de conciliation travail-famille de la même façon.

fpelletier@ledevoir.com
Suivez-moi sur Twitter: @fpelletier1

Les voix et voies de la modération

Le Parti québécois devra reléguer au second plan son idéal d'indépendance

JEAN-FRANÇOIS DAOUST

Docteur en science politique à l'Université de Montréal

Le départ de Pierre Karl Péladeau à la tête du Parti québécois est lourd de sens pour l'avenir de la formation politique. Il est nécessaire de rappeler ce que représentait l'homme politique afin d'entrevoir les différentes voies que pourrait prendre le PQ.

Premièrement, il s'agissait bel et bien de la candidature de «*la dernière chance*» pour les fervents souverainistes. Lors de la course à la chefferie, PKP incarnait le mieux l'urgence de faire un pays alors que, par exemple, Bernard Drainville proposait ouvertement de ne pas tenir de référendum lors d'un premier mandat de gouvernement péquiste. Plusieurs militants ont donc pris le pari d'accepter quelques aspects moins populaires de l'homme politique (notamment ses anciennes positions antisyndicales) en échange d'un espoir incertain qui les conduirait vers la construction d'un Québec indépendant.

Deuxièmement, PKP était la candidature pour le poste de chef du Parti québécois qui

était la seule à propulser son parti devant les libéraux. Par moments, le PQ obtenait 37 à 40 % d'appuis avec l'hypothèse de l'homme d'affaires à sa tête, doublant les libéraux, à 30-32 %. Toutes les autres candidatures n'attiraient pas suffisamment de nouveaux sympathisants pour passer devant le Parti libéral. De plus, à la traditionnelle question «*qui ferait le meilleur premier ministre du Québec?*», PKP était le seul qui pouvait devancer Philippe Couillard et François Legault. Et malgré tout...

L'accent ne devra plus être mis sur la souveraineté du Québec. La dernière carte sur ce thème a été jouée.

Constat d'échec

En se remémorant tous ces signes qui faisaient de Pierre Karl Péladeau le «*sauveur*» tout indiqué, un constat d'échec politique s'impose. Évidemment, l'ancien chef a eu quelques bons moments (le dernier étant certainement l'éclatante victoire dans l'élection partielle de Chicoutimi). Mais somme toute, il n'a jamais construit une coalition d'électeurs qui lui aurait permis de devancer les libéraux de manière durable.

D'une part, PKP n'a pas séduit les électeurs de la CAQ. Selon le dernier sondage, il n'y avait aucune différence statistique entre le score du PQ et celui de la CAQ. Autrement dit, il a en-

caissé les accusations de la gauche québécoise sans même obtenir de nouveaux appuis à sa droite. D'autre part, il n'a pas su rallier davantage de souverainistes sous l'égide du Parti québécois. Au contraire, Québec solidaire continue de croître avec un score qui s'élève à plus de 10% (14% lors du dernier coup de sonde).

Les chiffres indiquaient que Pierre Karl Péladeau était la personne la mieux placée pour remplacer le Parti québécois au cœur de la politique québécoise. Or, les militants d'aujourd'hui font face à un échec.

De ces constats, deux avenues potentielles se présentent au parti. La première consiste à se concentrer à devenir une solution de rechange aux libéraux, et pour ce faire, cacher sous le tapis l'idée d'un référendum. Or, c'est précisément l'option que la CAQ occupe dans l'espace politique. Des rapprochements entre le PQ et la CAQ seraient-ils possibles? Ce n'est pas impensable.

La deuxième avenue consiste à élargir la convergence souverainiste. Pour cela, le PQ devra reléguer au second plan son idéal d'indépendance et élaborer une feuille de route bien à gauche. Dans tous les cas, l'accent ne devra plus être mis sur la souveraineté du Québec. La dernière carte sur ce thème a été jouée et, aujourd'hui, nous savons qu'elle n'est pas gagnante.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Retino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); JEANNE CORRIVEAU (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Prévost (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); LOIC HAMON (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillois, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (cadiote par intérim); JEAN DE BILLY, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Eliman, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

PRIMAIRES AMÉRICAINES

La voie de l'investiture est grande ouverte pour Trump

JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARÉ-TREMBLAY

Donald Trump a gagné mardi. Et il a gagné gros. En remportant une victoire écrasante en Indiana, il est parvenu à évincer son principal rival, Ted Cruz, qui a annoncé mardi soir qu'il jetait l'éponge. Le milliardaire s'est ainsi assuré, à toutes fins utiles, de remporter l'investiture du Parti républicain en vue de la présidentielle du 8 novembre.

Ted Cruz, qui était en deuxième position dans la course républicaine, a annoncé mardi soir, dans la foulée de sa défaite cinglante, qu'il suspendait sa campagne. «*Nous avons tout donné, mais les électeurs ont choisi une autre voie. Et c'est le cœur lourd, mais avec un optimisme sans limites pour l'avenir de notre pays, que nous suspendons notre campagne*», a-t-il déclaré devant ses partisans à Indianapolis.

Prenant acte de la nouvelle configuration au sein de l'arène républicaine, le président du parti, Reince Priebus, s'est rendu à l'évidence en déclarant tout de suite après, sur Twitter: «*Donald Trump sera le candidat probable du GOP, nous devons tous nous unir pour battre Hillary Clinton*», ajoutant le mot-clic «*#NeverClinton*». L'establishment du parti, qui a longtemps été à couteaux tirés avec le milliardaire, se range ainsi derrière lui et appelle les membres du parti à faire de même.



Ted Cruz a jeté l'éponge après avoir perdu dans l'Indiana.

DARRON CUMMINGS ASSOCIATED PRESS

Dans son discours de victoire, Trump a semblé prendre la balle au bond en rangeant les tirades chargées au vitriol qu'il lançait encore à son rival plus tôt en journée. Il a ainsi salué Cruz en le qualifiant de compétiteur «*féroce*» et de personne «*intelligente*» et «*forte*», avant d'appeler à l'unité du parti. Du reste, le candidat a adopté un ton calme pour marteler ses objectifs politiques.

John Kasich, qui était jusqu'à mardi le troisième joueur dans la course républicaine, a pour sa part signalé qu'il ne jetait pas l'éponge.

État charnière

Avec ses 57 délégués en jeu, la primaire de l'Indiana était largement considérée comme celle de la dernière

chance pour les adversaires du milliardaire new-yorkais. Trump ne pouvait atteindre mardi les 1237 délégués nécessaires pour obtenir l'investiture du parti, mais Ted Cruz y avait ses meilleures chances parmi les 10 primaires restantes. Avec sa forte proportion d'évangéliques (31%), cet État devait en effet lui être favorable. Or, Trump a obtenu quelque 53% des voix, ne laissant que 37% au sénateur du Texas et 8% au gouverneur de l'Ohio.

Pour celui qui a à présent toutes les chances d'être le candidat républicain à la présidentielle, le principal défi est de «*recentrer le discours et de fédérer les divers segments de l'électorat républicain*», soutient Frédéric Gagnon, directeur de

l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand à l'UQAM. «*Il devra notamment convaincre les plus conservateurs au sein de son parti, lui qui s'est montré plutôt modéré sur plusieurs questions, tout en ralliant les catégories de gens qui l'ont délaissé jusqu'à maintenant, dont les femmes*», poursuit M. Gagnon, qui fait remarquer au passage que sa base électorale s'est déjà élargie au cours des primaires.

Victoire de Sanders

Chez les démocrates, Bernie Sanders est parvenu à remonter légèrement la pente mardi après une série de défaites écrasantes en remportant la majorité des 83 délégués en jeu en Indiana. Mais avec une marge victorieuse relativement faible par rapport à Hillary Clinton (53% contre 47%), la côte vers l'investiture démocrate demeure quasi impossible à remonter pour le sénateur du Vermont.

L'ancienne secrétaire d'État a maintenant en poche environ 1700 délégués, contre un peu plus de 1400 pour Sanders, sans compter les quelque 700 superdélégués, dont la forte majorité penche jusqu'ici en faveur de Clinton. Il en faut 2383 pour ravir l'investiture démocrate.

Tout se dessine donc pour un duel Trump-Clinton lors de la présidentielle.

Le Devoir

PQ

SUITE DE LA PAGE 1

«*atout*» pour le PQ, estime la députée Martine Ouellet. «*C'était un atout pour le Parti québécois et ça pourra encore être un atout au PQ, a-t-elle dit à La Presse canadienne. Mais à quel poste et comment... Je pense qu'il faisait partie de notre équipe et je pense que malgré son départ, le PQ et lui, on partage un grand nombre de valeurs et d'idées.*»

En privé, les péquistes considèrent comme acquise la candidature d'Alexandre Cloutier. Le député de Lac-Saint-Jean s'était illustré en terminant deuxième (avec 29% des voix) dans la course à la chefferie de 2015. Martine Ouellet, elle, avait terminé troisième. Si elle se présente, elle devra peut-être affronter Véronique Hivon, étoile montante du PQ qui a piloté la Loi concernant les soins de fin de vie.

L'effet Hivon

L'entrée en scène de la députée Hivon brouillerait les cartes, conviendrait des stratégies péquistes. «*Si elle plonge, elle enlève [à Alexandre Cloutier] le tiers, voire la moitié de ses appuis*», fait valoir un membre du parti qui est hors de l'orbite de Véronique Hivon.

La députée de Joliette, elle, écarte à ce moment-ci tout scénario dans lequel elle jouerait le rôle de «*faiseur de roi*». Ni pour Alexandre Cloutier ni pour Jean-Martin Aussant.

Véronique Hivon étudie sérieusement la possibilité de prendre part à la course à la direction du PQ. «*Il y a une réflexion à faire et je vais la faire*», a-t-elle répété sur les ondes du 98,5 FM mardi matin. «*Il ne faut fermer aucune porte en ce moment [...] sur le "qui", le "quoi" [...] et le "pourquoi"*», a-t-elle dit. Elle invite le PQ à accepter les candidatures provenant autant de «*l'intérieur que de l'extérieur du parti*».

Le député de Saint-Jean, Dave Turcotte, estime de son côté que le PQ «*n'a pas le luxe de se payer une longue course*» assortie de débats. Il n'est «*pas contre*» un couronnement. Il dissuade seulement le PQ de s'engager dans un débat de consensus, entre des personnes correspondant à un «*même profil*» et partageant des «*mêmes idées*». «*Avant de se présenter, toute personne doit réfléchir à ce qu'elle apporterait de plus ou de différent des autres*», a-t-il soutenu.

La députée de Vachon, Martine Ouellet, n'écarte pas la possibilité de sauter dans la mêlée. «*Soufflée*» par la démission-choc de Pierre Karl Péladeau, elle juge qu'«*il est encore un peu trop tôt*» pour décider si elle briguera une seconde fois la chefferie du PQ.

Martine Ouellet appelle à la tenue d'une «*réflexion plus large*» sur l'ADN du PQ: projet d'indépendance du Qué-

«*C'était un atout pour le Parti québécois et ça pourra encore être un atout*»

Martine Ouellet, députée

bec, une «*social-démocratie pragmatique*». «*Au-delà des individus et des personnalités, il faut travailler sur la capacité du PQ de rassembler plus large pour battre les libéraux. Il faut avoir une idée d'où est le PQ et d'où il ira*», fait-elle valoir dans un entretien avec *Le Devoir*.

Aussant «rassembleur»

Sol Zanetti affirme que les militants d'ON seraient tentés de militer au Parti québécois si Jean-Martin Aussant revenait au PQ. «*Il est extrêmement rassembleur. Avec son approche cohérente et claire sur la question de l'indépendance, je trouve que [son retour] serait une excellente nouvelle*», dit le chef d'Option nationale.

Jean-Martin Aussant a fondé ce parti indépendantiste après avoir claqué la porte du PQ de Pauline Marois, en juin 2011. Sa tentative de se faire réélire député de Nicolet-Yamaska, au scrutin de septembre 2012, avait échoué. Aussant avait abandonné la politique — et la direction d'ON — à l'été 2013 en évoquant lui aussi des «*raisons familiales*», comme Pierre Karl Péladeau. Il avait ensuite accepté un poste chez Morgan Stanley Capital International, à Londres.

L'économiste de 45 ans est revenu au Québec en juillet dernier, deux ans après s'être exilé au Royaume-Uni. Il est devenu directeur du Chantier de l'économie sociale. Cet organisme sans but lucratif fait la promotion de plus de 7000 entreprises qui emploient 150 000 personnes et injectent 35 milliards par année dans l'économie québécoise — plus que l'industrie minière ou le secteur de la construction.

Chef intérimaire

Pour l'instant, c'est le choix d'un chef intérimaire qui fait l'objet d'un «*bon débat*» au sein de l'aile parlementaire.

Sylvain Gaudreault a pris de vitesse Agnès Maltais, qui était à l'extérieur du pays pour quelques jours de la relâche parlementaire. Il a multiplié les appels téléphoniques afin de solliciter des appuis.

Le député Mathieu Traversy appuie la candidature de M. Gaudreault. L'ex-ministre a «*fait ses preuves*». Il projeterait l'«*image d'un PQ renouvelé [...] dans les médias tous les jours*». Le député Bernard Drainville réfléchirait de son côté à se présenter comme chef intérimaire.

Le Devoir

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE 1

essaie de se préparer à tout ça. Le gros stress, c'est de ne pas savoir quand on va revenir, si la maison va être là, ce qu'on va faire si ce n'est pas le cas», a-t-il confié.

Face à ce désastre naturel d'une ampleur sans précédent en Alberta, la première ministre de l'Alberta, Rachel Notley, a indiqué mardi soir que la province faisait tout en son pouvoir pour assurer la sécurité de ses citoyens.

Tempête parfaite

Elle a incité les habitants de cette ville grande comme Trois-Rivières à suivre les instructions des autorités en évacuant leurs maisons.

Lundi, déjà, un parc de maisons mobiles avait dû être évacué en raison des risques d'incendie. Il a finalement été réduit en cendres mardi, alors que les flammes progressaient dangereusement.

L'autoroute 63, la principale artère de Fort McMurray, a été fermée à l'entrée sud de la ville lorsque les flammes se sont propagées sur la route. Des photos partagées sur Twitter montrent un immense embouteillage sur les routes et le ciel, noirci par la fumée épaisse. Nombre d'automobilistes avaient battu en retraite en prenant la fuite vers le nord, dans les camps miniers, avant que la route soit ouverte de nouveau, selon M. Godin.

«*On savait que les conditions météo ne nous aideraient pas, dit-il. Le bois est sec, le terrain est sec, c'est très venteux. Tous les facteurs sont là...*»

Pourtant, lundi et mardi, les équipes d'incendie semblaient avoir fait des progrès considérables pour maîtriser l'incendie, qui s'est allumé la fin de semaine dernière, mais les perspectives se sont assombries rapidement. En après-midi, les résidents de trois quartiers ont dû quitter immédiatement leur résidence. Puis quatre, et cinq, et enfin toute la ville.

Les dirigeants du service d'incendie avaient déjà prévenu

plus tôt, mardi, que les hautes températures et le taux d'humidité bas pourraient alimenter l'incendie.

Risques extrêmes

Le temps chaud et sec a transformé la forêt boréale en véritable poudrière. Le degré de danger des incendies de forêt pour les zones boisées de l'Alberta et de la Saskatchewan voisine est passé d'«*élevé*» à «*extrême*». Le gouvernement albertain a interdit tous les feux en plein air en raison de la menace, alors qu'environ 30 incendies brûlaient dans la province.

«*C'est la pire journée de ma carrière*», a lâché Darby Allen, le chef régional des pompiers, dont le service a rapidement été dépassé par les événements. L'Alberta prévoyait envoyer plus de renforts à Fort McMurray, dont 100 pompiers supplémentaires et un hélicoptère géant qui peut larguer plus de 2000 litres d'eau à la fois. Les équipes d'incendies s'affairaient à couper une série d'arbres sur le chemin du brasier, espérant stopper la propagation

de celui-ci. Des avions laissent tomber des produits ignifuges, alors que d'autres arrosent d'eau la zone touchée.

Bernie Schmitte, un représentant de la gestion des incendies, a expliqué que les épaves et les pins répandus à cet endroit brûlaient facilement. Les vents changeants demeurent également une inquiétude, a-t-il dit. «*Cela va nous mettre à l'épreuve pendant la journée. À ce point-ci, nous ne pouvons pas dire qu'il y a une partie ou une portion (du territoire) qui est à 100 pour cent sécurisée ou maîtrisée*», a-t-il déclaré.

Fort McMurray est la capitale des sables bitumineux de l'Alberta. Les autorités surveillaient attentivement la situation en Saskatchewan, où une douzaine d'incendies étaient actifs dans des régions éloignées. L'année dernière, les incendies de forêt en Saskatchewan avaient forcé l'évacuation de 13 000 résidents et ravagé 17 000 kilomètres carrés de la forêt.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

MK2

SUITE DE LA PAGE 1

précise fonctionner à l'intuition, découvre la complexité de la ville, aux quartiers si différents les uns des autres. Ça l'inspire. Son fils Nathanaël se déclare ouvert aux offres de collaboration du milieu.

Rien n'a débouché pour Excentris, mais les Karmitz espèrent bel et bien construire ici un ou des complexes de salles, avec aires de restauration, librairies, etc. Christian Yaccarini de la SDA admet que trois sites précis (encore secrets) sont dans leur mire à Montréal.

«*On avait déjà une relation avec Xavier Dolan. Ça crée des liens*», précise Marin Karmitz, qui n'a que des bons mots à l'endroit du cinéaste québécois et de son *Juste la fin du monde*, en compétition à Cannes. «*C'est intéressant de voir comment il évolue, sans se répéter. Son film est à la fois très jeune et très adulte. Lui aussi. Un talent comme le sien, il en existe quatre ou cinq dans le monde.*» MK2 a coproduit *Laurence Anyways*, distribué *Mommy*, coproduit *Juste la fin du monde*, diffuse les films de Dolan en France.

Pour mémoire, rappelés que MK2 comme exploitant de salles occupe 20% du marché pari-

sien avec des œuvres en version originale, à travers dix complexes. Il s'étend, déjà les deux pieds en Andalousie, l'an prochain au Brésil à São Paulo. Après Montréal, ses visées semblent planétaires. «*MK2 n'est pas un concept français, mais universel, face aux nationalismes, aux Daech [groupe Etat islamique] de ce monde. On fait face aujourd'hui à des volontés délibérées de massacrer la culture et la pensée*», lance Marin Karmitz.

Du maïisme à l'empire

En France, on l'accuse de changer d'allégeance politique. Il a l'habitude, refuse le clivage gauche-droite, affirme se battre pour la culture.

Né à Bucarest de parents juifs, arrivé en France à 9 ans, passionné de septième art, il fut aussi un maïiste de la première jeunesse. Diplômé de l'Institut des hautes études cinématographiques, Marin Karmitz assista Jean-Luc Godard et Agnès Varda, réalisa des films militants au cours des années 70.

Il allait créer MK2 en 1967 pour diffuser des œuvres orphelines, devint par la suite producteur (plus de 90 films), distribua au-delà de 300 films avant de développer un réseau de salles, au premier point de chute, quartier de la Bastille en 1974.

MK2 possède un catalogue de 400 titres, dont des œuvres de Chaplin, Truffaut, Kieslowski, Kiarostami, Chabrol, Godard, etc. Une grande partie de la mémoire du 7^e art français et hors frontières repose entre leurs murs.

Ne demandez pas à un membre de cette smala de s'incliner devant les nouvelles plateformes de diffusion, qui enferment les humains devant la solitude de l'ordi. «*On a besoin de l'expérience de la collectivité, dit Nathanaël. Notre métier, c'est de faire sortir les gens de chez eux. On est comme la salle de concert qui se bat contre YouTube. Nous ne faisons pas de cinéma, nous créons des milieux de vie.*»

Son frère Elisha poursuit: «*Ce qui nous singularise, chez MK2: nous possédons un point de vue sur ce qu'est un bon film. C'est celui qui s'interroge sur le monde et sur la façon de renouveler le cinéma. Nos concurrents n'ont pas cette grille de lecture.*»

En 2014, à travers une déclaration qui fit grand bruit dans l'Hexagone, Marin Karmitz avait annoncé son retrait de la production, égratignant au passage le cinéma français, qualifié par ses lèvres de petit bourgeois en repli sur lui-même. «*J'ai eu la chance de travailler avec les plus grands metteurs en scène de ma génération, Resnais, Go-*

dard, Chabrol, Malle, Kieslowski, Haneke, etc., explique-t-il. *Mon regard est blasé, trop exigeant. C'est ce qui fait que j'apprécie Xavier Dolan.*»

Et de rappeler que la cinéphilie en France s'est bâtie sur la durée. «*Méliès et les frères Lumière y ont tracé les deux lignes historiques du cinéma.*» Sa fierté: avoir contribué à transformer certains quartiers empêtés dans la drogue, le 19^e arrondissement de Paris, par exemple, entre autres choses, grâce à l'implantation de complexes de cinéma avec de bons films doublés de minicentres culturels.

Si Marin Karmitz s'est retiré de la production, pas son fils Nathanaël: «*On travaille autrement, juste sur des coups de cœur.*»

Le cinéma comme action collective

La salle, Marin Karmitz y croit plus que jamais: «*Après les attentats du 13 novembre à Paris, on a fermé un seul jour nos salles. La ville était morte, mais nous sommes demeurés ouverts. Une femme est venue avec ses jeunes enfants, une autre a acheté son billet en disant à la caissière: "Résistance!"*»

Ce pouvoir du cinéma, lui et ses fils ne le voient qu'au sein des lieux de partage, en action collective sur le monde.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com